



Définition du concept de « **sexisme** »

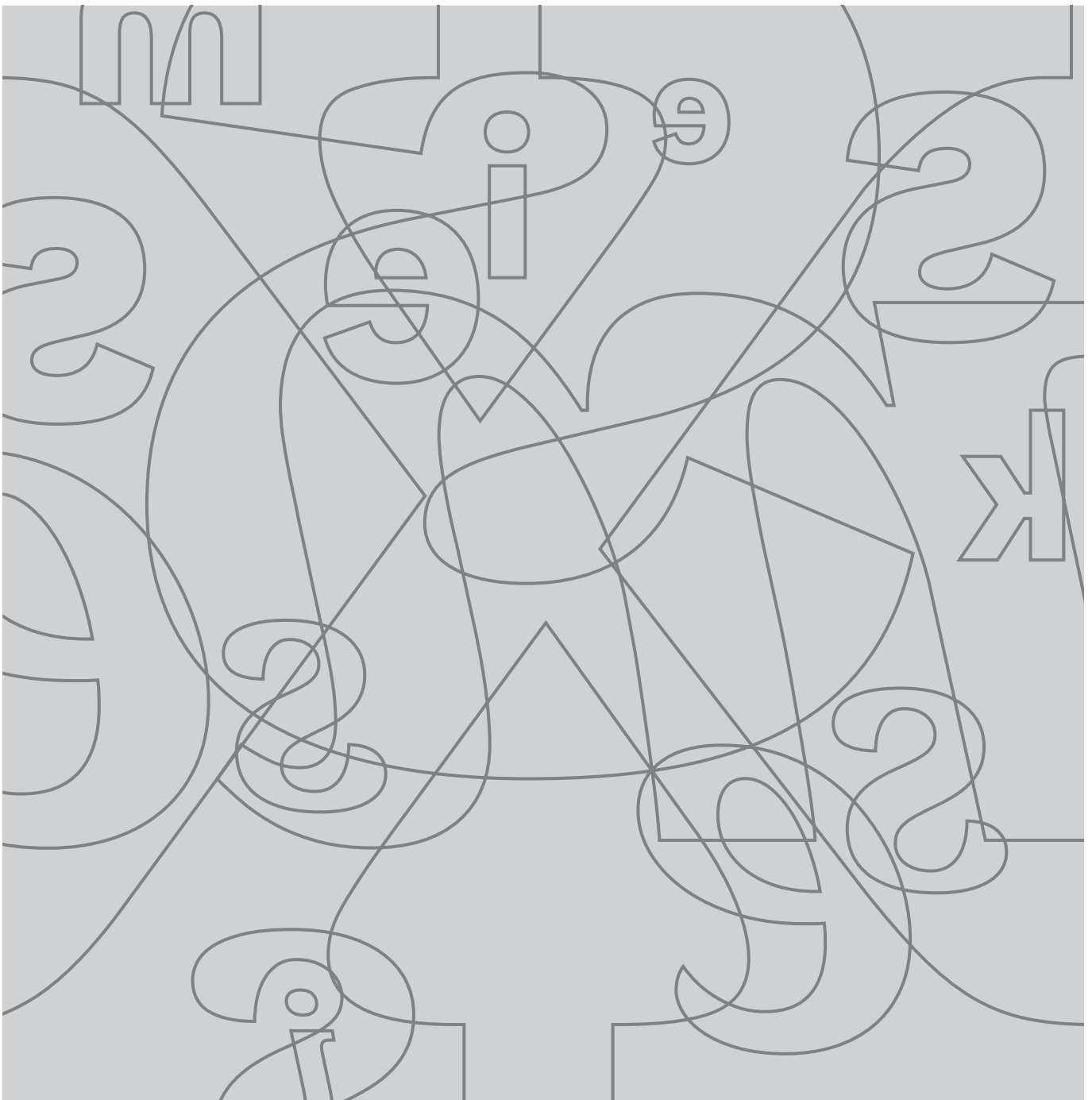


INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

.be

Définition du concept de « **sexisme** »

MOH – Magda Michielsens Onderzoekshuis – 2009



Éditeur**Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**

Rue Ernest Blerot 1

1070 Bruxelles

T 02 233 41 75 – F 02 233 40 32

egalite.hommesfemmes@iefh.belgique.be

<http://igvm-iefh.belgium.be>**Auteurs****Magda Michielsens****Walter Angioletti****MOH**

Magda Michielsens Onderzoekshuis

www.moh.be**Rédaction finale****Geraldine Reymenants****Traduction****Paul Janssens NV****Mise en forme****Sfumato.be****Éditeur responsable****Michel Pasteel** – Institut pour l'égalité des femmes et des hommes**Numéro de dépôt****D/2009/10.043/9****Deze publicatie is eveneens in het Nederlands beschikbaar.**

Nous remercions chaleureusement les personnes qui, dans le cadre de la présente étude, ont prêté leur concours aux entretiens relatifs au « sexisme ». Elles y ont consacré du temps et ont pleinement contribué à la définition de la notion de sexisme et à la description des nombreux aspects de la problématique. Elles nous ont amené des théories, des exemples et des idées, et la confrontation des opinions en leur compagnie fut un privilège.

Nos remerciements s'adressent également aux membres du comité d'accompagnement, qui ont assuré le suivi de la présente enquête de manière critique et diligente.

Nous remercions également l'IEFH pour sa confiance et son agréable collaboration. Le contact avec les membres de son personnel nous a grandement encouragés et aidés.

**Magda Michielsens
Walter Angioletti
*MOH***

Table des matières

7	Avant-propos
9	Introduction
12	Chapitre 01 Exemples de sexisme
	1. Prévalence
	2. Cas
	3. Exemples tirés des interviews
	4. Jugements modèles
27	Chapitre 02 La notion de sexisme
	1. Définition du sexisme
	1.1. Définitions existantes
	1.2. Notre définition
	2. Origine de la notion de sexisme
	3. Une notion peu répandue
38	Chapitre 03 Mécanismes
	1. La machine de genre
	1.1. La notion de genre
	1.2. L'antisexisme dans une société sexuellement connotée
	1.3. Critiques sur le genre
	2. Stéréotypes et généralisations erronées
	3. Le sexisme au quotidien
	4. L'humour
50	Chapitre 04 Pierres d'achoppement
	1. Des libertés antagonistes
	2. Pornographisation
57	Conclusions
58	Notes
62	Bibliographie
68	Annexe. Liste des personnes interviewées

Avant-propos

L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) accorde, de façon tout à fait indépendante, son soutien aux victimes de discrimination fondée sur le sexe, conformément aux Directives européennes. Lors du traitement des plaintes, l'IEFH est régulièrement confronté à des situations ou à des actes qui sont intuitivement considérés comme sexistes. Un grand nombre de ces situations et de ces actes concernent l'image des femmes et des hommes dans les médias et la publicité : une campagne publicitaire menée sur Internet, des passages contestables dans des livres ou des textes, des programmes de télévision peu nuancés, En outre, les plaintes que l'IEFH reçoit concernent également des accusations ou des injures « sexistes » perpétrées dans la sphère privée, professionnelle ou publique.

Dans des cas exceptionnels, l'IEFH lance une procédure judiciaire afin de mettre fin à ce genre d'actes « sexistes ». Nous faisons par exemple référence à l'affaire Rent-a-Wife. L'IEFH avait alors obtenu du juge l'interdiction d'une publicité Internet dans laquelle des femmes, emballées comme des poupées, étaient proposées à la location pour réaliser des tâches ménagères et « autres » (voir plus loin). Outre les démarches judiciaires, l'IEFH intervient, sensibilise et prend position face au « sexisme » et aux comportements « sexistes » dans la société. Dans le cadre de la mission, l'IEFH a donc, d'un côté, un rôle concret à remplir au niveau de l'assistance juridique des victimes et, de l'autre côté, un rôle moral en tant qu'acteur public dans le débat relatif au sexisme.

La question récurrente est cependant la suivante : qu'est-ce que le sexisme ? Où se situe la limite entre les actes acceptables et ceux qui ne le sont pas ? Entre les comportements approuvables et ceux qui ne le sont pas ? Entre les propos blessants ou humiliants et les propos humoristiques ? Les dictionnaires et les encyclopédies nous proposent d'innombrables définitions du « sexisme ». Mais ce concept reste sommaire et difficilement définissable. Il est lié à l'époque et au lieu et, donc, à la culture. En outre, en raison du contexte, les définitions du sexisme ne sont jamais neutres et elles doivent être suffisamment pratiques. En effet, à la question de la délimitation du sexisme vient inévitablement se joindre la question de la façon d'y réagir de manière opérationnelle. Comment mettre des limites aux actes, aux comportements, aux propos « sexistes » sans tomber dans une correction, un moralisme ou un purisme politique exagéré, ou sans porter atteinte à d'autres libertés, comme la liberté d'expression ?

Les tentatives antérieures de définir le terme « sexisme » ont déjà fourni des résultats intéressants. Nous faisons par exemple référence à la Résolution 1557 (2007) du Conseil de l'Europe concernant « The image of women in advertising » et à la Résolution 2008/2038 (INI) du Parlement européen relative à l'influence du marketing et de la publicité sur l'égalité des femmes et des hommes. Ces deux résolutions se concentrent plus spécifiquement sur l'utilisation des stéréotypes sexistes dans la publicité. Pour la Belgique, nous renvoyons à la proposition de loi visant à réprimer certains actes inspirés par le sexisme, introduite par Isabelle Durant et Josy Dubié (Sénat 3-1840/1), et aux études et actions menées en la matière par les associations de femmes et les organisations de défense de l'égalité des chances. Cependant, ces initiatives n'ont jusqu'à présent pas fourni de définition opérationnelle du sexisme, adaptée au contexte belge.

Suite à cette nécessité de disposer d'une définition correcte, fondée et opérationnelle du sexisme, l'IEFH a rédigé une mission de recherche. L'objectif de cette recherche sociologique était multiple. Il s'agissait premièrement d'examiner le lien entre le sexisme, les stéréotypes, les préjugés et la discrimination basée sur le sexe. Deuxièmement, nous avons demandé d'étudier la possibilité de définir une frontière entre les actes acceptables et ceux qui ne le sont pas en matière de distinction entre les sexes. Troisièmement, il fallait analyser la façon de limiter ce genre d'actes inacceptables. Enfin, il s'agissait de définir les domaines et les actes pour lesquels une définition du « sexisme » peut être d'application.

Cette mission de recherche, qui a été attribuée à Magda Michielsens (Magda Michielsens Onderzoekshuis), s'est déroulée d'avril à décembre 2008. Le présent rapport en est le résultat.

Nous tenons tout particulièrement à remercier les membres du comité d'accompagnement externe pour l'intérêt dont ils ont fait preuve dans le cadre de cette recherche. Katrien Bruggeman (Nederlandstalige Vrouwenraad), Dirk De Meirleir (Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, maintenant ILGA Europe), Cécile De Wandeler (Vie Féminine), Patrick Humblet (Université de Gand), Nathalie Kumps (avocate), Hedwige Peemans-Poulet (Université des Femmes), Corine Van Hellemont (Université d'Anvers), Liliane Versluys (avocate) et Magdeleine Willame-Boonen (Conseil des Femmes Francophones de Belgique), dont les idées, les commentaires et les ajouts nous ont captivés, inspirés et éclairés, ont sans aucun doute fortement contribué à la réussite de cette étude.

Michel Pasteel

Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Mai 2009

Introduction

Nous souhaitons, dans le présent rapport, conférer une définition opérationnelle à la notion de « sexisme ». L'attention qu'accorde la société à la « discrimination » et le fait que le « sexe » est un des motifs de discrimination mentionnés par la loi nous oblige à explorer toujours plus attentivement la problématique visée collectivement par le terme « sexisme ». Une définition peut donc s'avérer utile à cet égard.

Pour y parvenir, nous nous sommes engagés sur plusieurs voies. Tout d'abord, nous avons eu des entretiens avec des experts. Certes, ces derniers ne constituent pas un groupe représentatif mais là n'était pas le but. Il s'agit d'un panel d'hommes et de femmes actifs dans le domaine de l'égalité des chances, de l'émancipation, des droits de l'homme, de la cohésion sociale et de la philosophie : des intellectuels, des conseillers et des faiseurs d'opinion qui contribuent à l'établissement de l'environnement culturel belge. Le présent rapport n'inclut pas de restitution précise de ces entretiens, qui n'étaient qu'une partie des nombreux inputs et sources d'inspiration pour cette enquête. Nous en avons dégagé des points de vue et des suggestions que nous avons ensuite approfondis. Par ailleurs, nous n'avons pas interrogé nos interlocuteurs sur les expériences en matière de sexisme mais bien sur le plan de la vision et de l'imbrication du sexisme dans des théories et des conceptions plus larges afférentes au sexisme.

Ensuite, nous nous sommes basés sur le corpus empirique existant et nous nous sommes penchés de manière ciblée sur la recherche relative à la prévention du sexisme. Les études ainsi identifiées nous ont permis de nous faire une idée sur le plan de la prévalence : quelle est la fréquence des cas de sexisme, par qui ces faits sont-ils rapportés, quelles en sont les formes, sur quels terrains se produisent-ils, en quelles circonstances et dans quelles phases de la vie des hommes et des femmes ?

Troisième source d'information : les théories scientifiques relatives à la position sociale des hommes et des femmes. Nous avons recensé ces théories sur la base de l'emploi du terme « sexisme ». Parallèlement, nous avons fait l'inventaire, au sein des études de genre ainsi que des mouvements masculinistes et féministes, de ce qui est présenté comme étant des formes de sexisme. Sur ce point également, nous avons eu des entretiens avec des personnes clés.

En quatrième lieu, nous avons également puisé dans des ressources résultant des journées d'étude organisées au cours de la période d'enquête : « Le droit de l'égalité des femmes et des hommes » (6 mai 2008, Bruxelles : Amazone) ; « Le nouveau droit fédéral de la lutte contre la discrimination » (14 mai 2008 : Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis et Universiteit Antwerpen) ; « Paroles d'hommes » (17 octobre 2008, Bruxelles : Relais-hommes) ; « Séminaire Conseil européen des Femmes » (7 novembre 2008, Bruxelles : Nederlandstalige Vrouwenraad) ; « Femmes et sociétés en transition » (22 novembre 2008, Bruxelles : Amazone).

Enfin, nous avons procédé à une recension de la littérature aux fins de définir les objectifs spécifiques de cette enquête. Pour ce faire, nous nous sommes fortement intéressés à l'élaboration de stratégies visant à lutter contre le « sexisme » ainsi qu'au contexte juridique au sein duquel le « sexisme » est abordé.

Le rapport se fonde sur l'analyse de ce corpus.

Le chapitre 1 est consacré à la mise en lumière des situations dans lesquelles le terme « sexisme » est employé, et ce au moyen d'exemples et sur la base d'études empiriques.

Nous aboutissons à une définition au chapitre 2. À cette fin, nous nous fondons sur les exemples, à partir desquels nous dégagons les principales caractéristiques communes, et sur l'étude de la littérature. Si de nos jours, le terme « sexisme » est utilisé tant pour les hommes que pour les femmes, il n'en a pas toujours été ainsi. C'est pourquoi nous nous intéressons également à l'origine véritable du terme et nous mettons en évidence le lien existant entre les notions de « sexisme » et de « féminisme ».

Il est clair que formuler une définition ne permet pas de détacher la vision du phénomène de « sexisme » de la construction sociétale de la masculinité et de la féminité. C'est pour cette raison qu'au chapitre 3, nous nous intéressons à la notion de « genre », dans le but de mettre clairement en évidence le fait que le contenu de la notion de « sexisme » est tributaire de la « théorie de genre » qui est adoptée. Nous considérons la mise en place de certaines formes de masculinité et de féminité (avec toutes les connotations et structures y afférentes) comme étant le principal mécanisme d'implémentation du « sexisme ». Toutefois, d'autres mécanismes existent. Parallèlement au genre, nous abordons également les questions de stéréotypage, de sexisme au quotidien et d'humour.

À l'aune du rôle que le stéréotypage joue dans le processus de formation d'images, de sexualisation, de marginalisation, voire de discrimination, notre traitement de celui-ci est relativement restreint, en raison du fait que « l'image des femmes et des hommes dans la publicité » fait l'objet d'une étude réalisée parallèlement à celle-ci et traitant de cette thématique *in extenso*¹.

Nous pourrions identifier des problèmes typiques liés au sexisme dans tous les domaines sociétaux. Pensons au sexisme dans la langue, dans les médias, dans les universités, sur le marché du travail, dans les sciences, dans les religions, en politique, dans la circulation, dans le circuit économique, ainsi que dans le domaine de la violence. Pareille approche nécessiterait de fournir un récapitulatif de l'ensemble des connaissances développées dans les études de genre. Nous n'avons pas retenu cette option mais nous proposons au chapitre 5 une présentation succincte et exemplative de deux questions complexes susceptibles de revêtir une grande importance sociale par rapport au sexisme : le phénomène des libertés antagonistes ainsi que le phénomène désigné par le terme « pornographisation ». Nous qualifions ces aspects de « pierres d'achoppement » en raison de l'absence de consensus pour chacun d'entre eux, tant dans la société au sens large qu'au sein du mouvement féministe. Chacun des deux domaines nécessitera une discussion et un travail de recherche plus aboutis dans les temps à venir.

Nous ne nous attachons pas explicitement, dans le présent rapport, aux informations et aux questions juridiques : ce rapport n'aborde pas ces points, même si nous nous sommes informés de manière approfondie sur le contexte juridique. Nous nous en sommes délibérément tenus à une approche sociologique et philosophique du concept de « sexisme ».

De nombreux traités, directives, lois et décrets censés garantir l'égalité des hommes et des femmes et la répression de la discrimination fondée sur le sexe existent au niveau des Nations Unies, en Europe, en Belgique, en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles. D'autres entités et intervenants ont produit d'appréciables ouvrages récapitulatifs de ces éléments sous forme de codex, d'ouvrages de référence, de périodiques et de sites Web². Mais ce terrain n'est pas le nôtre et il ne s'inscrivait pas non plus dans le cadre des objectifs de cette étude. Nous sommes d'avis qu'une judiciarisation de la société, où chaque terme utilisé en droit ne « pourrait » être utilisé que dans son sens juridique, n'est pas une évolution favorable. Notre objectif est de nous intéresser à la genèse des termes ainsi qu'à la manière dont ils sont utilisés dans les diverses sciences. L'utilisation des termes dans l'art, dans les mouvements sociaux ou dans les médias est, elle aussi, importante si l'on veut comprendre correctement un phénomène. C'est la compréhension plus approfondie des concepts qui doit précéder le juridique, et non l'inverse.

Chapitre 01

Exemples de sexisme

1. Prévalence

Il est fréquent, dans les études anglo-saxonnes, que la totalité des circonstances et des événements préjudiciables aux femmes soient qualifiés de « sexistes ». Pour autant, la recherche empirique portant sur la question de savoir ce que les gens (hommes et femmes) qualifient de sexiste est peu volumineuse. L'ouvrage de Hope Landrine et Elizabeth Klonoff *Discrimination against women : prevalence, consequences, remedies* (1997) apparaît donc comme une exception. Landrine et Klonoff ont réalisé une étude empirique approfondie de ce qu'elles appellent la « *discrimination sexiste* ». La première étape de leur travail de recherche consistait à évaluer la mesure dans laquelle les femmes ont vécu des « événements sexistes » (prévalence). Pour ce faire, elles ont interrogé de nombreuses femmes, afin de déterminer si elles avaient été confrontées au sexisme : quand, quoi, à quelle fréquence et où ?

Les événements cités par les femmes dans cette étude étaient essentiellement liés aux aspects suivants :

► Sexe

Les femmes interrogées avaient subi des événements intimes indésirés : les hommes tentaient de les séduire alors qu'il aurait dû être clair qu'ils n'étaient pas les bienvenus. Certaines femmes avaient été accusées par des collègues d'avoir séduit le patron ou d'avoir progressé dans la hiérarchie en échange de faveurs sexuelles. La plupart des femmes (82 %) rapportaient des faits d'attouchements plus ou moins graves.

► Travail

Les répondantes s'étaient vu adresser des remarques concernant le fait allégué qu'en tant que femmes, elles étaient incapables d'accomplir certaines tâches, qu'elles ne « suivaient » pas dans le travail, qu'elles travaillaient trop peu, qu'elles n'étaient pas assez compétentes, ou que le travail n'était pas l'essentiel (ou n'était pas censé l'être) dans leur vie de femme. Elles n'étaient pas engagées en raison du fait que l'employeur pensait qu'elles ne fonctionneraient pas de manière satisfaisante à cause des enfants. Certaines avaient été littéralement bloquées dans leur évolution à l'école ou au travail. Ces derniers exemples remontent généralement à des époques lointaines mais les femmes n'oublient pas ces événements qui déterminent toute une vie.

L'étude de Landrine et Klonoff date d'il y a une dizaine d'années. Cette étude n'ayant pas été reconduite, il nous est impossible de déterminer avec certitude s'il y a eu une amélioration. Nous avons intégré les résultats de cette étude empirique dans notre cadre de référence aux fins d'analyser la situation actuelle. De nombreux éléments qui en ressortent sont toujours identifiables dans la vie des femmes.

Dans sa célèbre étude *The myth of male power* (1993), qui porte sur la position sociétale des hommes et sur les comportements (négatifs) à l'encontre des hommes, Warren Farrell incrimine le sexisme envers les hommes. Il analyse la société du point de vue de la socialisation masculine et décrit les inconvénients de ce rôle masculin ainsi que le conditionnement systématique qui le met en place. Les hommes sont préparés à « protéger » (les femmes et les enfants) et à « pourvoir » (aux nécessités matérielles).

L'émancipation et l'évolution de la conception des rôles ont conduit à ce qu'ils ne soient plus mis en valeur pour ces actions. Les hommes en souffrent et trouvent peu de motivation à donner un nouveau contenu au rôle masculin. Farrell a écrit à ce sujet un ouvrage très intéressant qui renferme de nombreux exemples. Parmi ces exemples, citons le cas où il a l'occasion inopinée d'avoir un entretien abouti avec un éboueur en train de travailler près de chez lui. Cette profession est essentiellement occupée par des hommes qui œuvrent aux toutes petites heures du matin, font un travail très lourd, sont ignorés par tout le monde, ne reçoivent que des insultes s'ils laissent quelque chose sur place, salissent les environs avec leur camion volumineux ou entravent la circulation, et sont victimes d'accidents de travail ou de maladies professionnelles. Une fois que ces hommes sont passés, la rue est de nouveau propre. Mais ils ne reçoivent pas grand-chose en retour pour autant. Le fait qu'on ne les voit pas et qu'ils ne bénéficient que d'une faible considération est, selon Farrell, une forme de sexisme et de classisme. Nous ne voulons pas prendre conscience de l'importance de ce que des hommes font pour d'autres hommes et femmes. Depuis l'époque du féminisme des années 1970, le travail dit « invisible » des femmes fait l'objet d'une attention soutenue mais le travail des hommes (et surtout des hommes des classes inférieures) ne recueille que peu de respect et d'attention. La féministe Camille Paglia a un jour déclaré que les travaux de Farrell avaient définitivement changé son regard sur les hommes.³

Farrell analyse de manière approfondie la manière dont tant les femmes que les hommes sont socialisés dans des rôles déterminés et il met systématiquement l'accent sur le fait qu'un profil de rôle sexué et figé n'était et n'est pas non plus une partie de plaisir pour les hommes. Il souligne que maintenant qu'ils ont perdu leur rôle typique ancien, les hommes ne bénéficient que de peu de compréhension et de soutien : les femmes ont instigué le changement et élaborent des alternatives, les hommes non.

Si Farrell exprime son insatisfaction à l'égard de la socialisation et de la différenciation de la vie pour les femmes et les hommes qui en découle, il ne qualifie pas cela de « sexisme » et souligne la fréquence notable des désavantages (y compris pour les hommes) de l'évolution de la répartition des tâches entre les sexes : s'il fallait qualifier cela de sexisme (ce qu'il ne fait pas), il faudrait alors parler de « *bisexisme* » : « We have lived not in a sexist world, but a bisexist world. »⁴

2. Cas

Penchons-nous à présent sur une série d'exemples de ce que la notion de « sexisme » recouvre généralement et relevons-en les particularités.

► Cas 1

Un groupe d'hommes et de femmes se tient à proximité d'un distributeur de boissons. L'ambiance est enjouée et amicale. C'est maintenant au tour d'une femme de commander sa boisson mais la machine ne fonctionne pas. Un homme demande s'il peut donner un coup dans la machine. Ce groupe, où règne une ambiance sympathique, trouve que l'idée est bonne, y compris la femme qui doit commander sa boisson. L'homme donne un bon coup dans la machine. Commentaire de l'homme : « C'est comme avec les femmes, une bonne baffe, ça marche toujours. » Tout le monde rit, y compris les femmes.

L'homme exprime ainsi sa vision des femmes : quand on les frappe, elles font toujours ce qu'on leur demande. Et il ne fait pas qu'exprimer une idée générale à propos des femmes : il diffuse également une idée quant à la manière dont, en tant qu'homme, il faut se comporter avec les femmes.

Il sait également comment il faut animer une assemblée : une bonne petite blague placée au bon moment vous met au centre des attentions et vous rend populaire dans le groupe. Un comportement de ce type permet d'accumuler du capital social, et parallèlement, il faut avoir déjà accumulé du capital social pour pouvoir se le permettre.

La violence contenue dans la blague ne concerne que les femmes : un groupe déterminé formé sur la base du sexe est visé et humilié, voire menacé. Et une norme est édictée : si les femmes ne font pas ce qu'on leur demande, il faut leur donner un bon coup.

Les femmes rient également. En effet, elles savent qu'en tant que femmes, elles doivent rire, même si elles sont humiliées et menacées. Et les femmes que cela ne fait pas rire sont censées présenter un défaut typiquement féminin, à savoir ne pas avoir le sens de l'humour. Non seulement elles ont appris à « digérer » ces humiliations « amusantes » mais encore, on leur a également appris qu'elles doivent permettre à l'homme d'être le héros du groupe, et les hommes tablent sur le fait que les femmes sont là pour renforcer leur égo.

La « blague » de cet homme est également efficace. Certes, au vu de l'ambiance de camaraderie qui règne autour du distributeur, ce n'est qu'une blague mais l'homme rappelle ainsi aux femmes que l'égalité et la camaraderie n'existent que si l'homme renonce à la violence. Il se présente, lui-même ainsi que ses congénères masculins, comme supérieur(s).

Les distributeurs de boissons et les photocopieurs sont les endroits par excellence où se tiennent les conversations informelles. Dans les bureaux, les ateliers, les écoles et les universités, ces appareils sont le point de rassemblement pour les contacts « amicaux ». Il est également bien connu que ces endroits sont ceux où ont lieu les intimidations, tentatives de séduction, blagues déplacées, ragots et autres harcèlements.

Certes, les femmes rient mais ce genre de blagues leur rappellent ceci : « it's a man's man's world ». La camaraderie, l'égalité, les lois et les nouvelles règles le leur font parfois oublier mais il y a toujours des hommes qui leur rappellent qu'à leurs yeux, c'est toujours la loi de la jungle qui prévaut. À un moment où à un autre, ce que les femmes ont toujours su ou craint se rappelle à leur mauvais souvenir.

► Cas 2

Dans le journal flamand De Standaard du 24 octobre 2008, la grande journaliste Mia Doornaert écrit : « Qualifier la promotion controversée d'une collaboratrice de « promotion canapé » est déjà en soi un procès d'intention inconvenant et sexiste. »

Dès qu'une femme fait l'objet d'une nomination ou d'une promotion incompréhensible (et peut-être indue), l'entourage et la presse sont très prompts à affirmer qu'il s'agit d'une « promotion canapé », à savoir une promotion obtenue en échange de faveurs sexuelles, et non en contrepartie de prestations ou de qualifications considérées comme méritoires dans le cadre du travail. Mia Doornaert ne dit pas que c'est le cas ou non dans l'affaire en question : elle n'apporte pas d'information interne prouvant ou infirmant la vérité de l'affirmation, elle dit uniquement que la presse se montre

particulièrement prompt à jeter des voiles de suspicion avant même que le procès n'ait eu lieu et que quoi que ce soit ait été établi avec certitude. Les femmes faisant carrière font facilement l'objet de ce genre d'accusations. D'autre part (ceci ne relevant pas de l'article de Mia Doornaert), il n'est pas impossible que les faveurs sexuelles et le charme soient réellement une nécessité pour faire carrière, ainsi qu'obtenir ou conserver un emploi. Il faut également tenir compte de cet aspect. En effet, il est devenu tabou de penser que la voie qui mène aux échelons supérieurs passe parfois par le lit ou le canapé. Résultat : on ignore largement dans quelle mesure le fantôme de la séduction, de l'intimidation sexuelle, des relations en catimini et de l'abus de pouvoir hante la politique et les autres milieux professionnels. Le sexisme est à la fois la cause du phénomène et la raison pour laquelle on en sait si peu concernant cette problématique.

► Cas 3

L'hebdomadaire flamand Humo a publié une photo reconstruite pour l'annonce du programme De zwarte doos sur la chaîne de télévision commerciale flamande VTM. Sur la photo, on voit cinq hommes regarder une femme noire nue et bien portante. Les personnages présents sur la photo sont disproportionnés : les hommes sont petits et éloignés, tandis que la femme est exagérément grosse. Elle se tient debout à l'avant-plan, à moitié de profil, et regarde la caméra. Le regard de l'observateur est attiré vers son fessier exceptionnellement gros, ainsi que vers une partie de son sein épais et tombant. Les hommes, qui sont représentés en entier sur la photo, la regardent en pouffant de rire, alors que l'image de la femme est coupée au milieu des jambes, juste au-dessus du genou. En haut à gauche, on peut lire « DE ZWARTE DOOS (la boîte noire). VTM. 19.45 h ». Cette photo est une annonce pour un programme qui n'a aucun rapport avec l'image.

Humo part manifestement du principe que les gens vont trouver cette image drôle. Pourtant, si l'on devait présenter cette photo aux personnes participant à l'enquête, il est probable que la plupart des femmes la trouveraient sexiste et raciste. Elle est grossière, irrespectueuse, humiliante et blessante. En outre, il est difficile de percevoir le message qu'elle transmet hormis l'offense faite aux femmes obèses, aux femmes noires, aux femmes noires et obèses. Il n'est nullement question de tourner un homme ou une femme politique en dérision à titre d'expression d'un dégoût politique brièvement résumé ; il ne s'agit pas non plus d'un jeu mettant en scène des stéréotypes amusants. Il ne s'agit tout simplement que de l'expression méchante de la supériorité masculine blanche, alors qu'ils conservent leur regard avide et partagent leur suprématie destructrice avec le spectateur, en dépit de leur mépris.

Cette photo construite joue avec le phénomène de « *male gaze* » (ou « regard masculin »). Ce concept a acquis une importance notable dans la théorie communicationnelle féministe. Depuis la parution de l'article pionnier de Laura Mulvey « Visual pleasure and narrative cinema » (1975), les observateurs s'intéressent au fait que la plupart des images auxquelles nous sommes confrontés dans la publicité, dans la photographie, dans les films ainsi que dans les spectacles (télévisuels) mettent le spectateur dans la position d'un homme spectateur hétérosexuel et avide. Ce point de vue est imposé à tous les spectateurs. Il s'agit d'un regard normatif et la norme, ce sont les désirs sexuels masculins. De son côté, Maaike Meier (1996) a analysé le fonctionnement de ce phénomène dans les textes.

Les femmes connaissent ces images, et ce y compris dans la vie de tous les jours. Le « *male gaze* » est présent partout : à la télévision, dans les journaux, dans la publicité, dans la rue, sur les chantiers. C'est une composante du jeu érotique anonyme entre les sexes. Si certaines femmes ne veulent pas le voir disparaître, d'autres le trouvent clairement répugnant.

La description que fait Sarah De Mul de la scène jouée par Lien Van de Kelder (actrice) et Wim Helsen (artiste de cabaret) est très intéressante.⁵ Lien Van de Kelder avait promis de se déshabiller lors du *Humo's Pop Poll 2008* au Sportpaleis d'Anvers (événement annuel au cours duquel les personnalités favorites des lecteurs du magazine *Humo* reçoivent leurs prix). La tension grimpa dans les médias mais au final, elle ne le fit pas et en lieu et place de se déshabiller, elle montra ses seins en privé à Wim Helsen pendant quelques minutes, et ce ne furent pas ses seins qui furent filmés mais bien le regard et la délectation de Helsen. C'est ainsi que nous devons nous représenter la situation, en tant que spectateurs. La longue scène montrant la délectation masculine face à tant de beauté donnait une restitution exemplaire du regard masculin. On ne voyait pas un centimètre carré de corps nu mais la scène était perverse, objectivante et totalement irrespectueuse, en dépit du « roucoulement » admiratif. Ce film, qui fut diffusé à la télévision et est visible sur Internet, est résolument sexiste. Les jeunes hommes de *Humo* appelleront cela de l'humour.

Ces deux représentations (la boîte noire et Wim Helsen en voyeur surexcité) appartiennent au sexisme de second ordre. En cas de critiques, on peut y opposer que, mesquinement, on n'est pas disposé à voir dans cette représentation une attaque à l'encontre du sexisme.

► Cas 4

CITÉ DU VATICAN (RKnieuws.net, 25 octobre 2008) – « Dans les conclusions de ses travaux publiées samedi, le synode a proposé que les femmes puissent obtenir un rôle plus important dans la lecture de la Bible durant les cérémonies. En effet, les évêques sont d'avis que le lectorat doit être ouvert aux femmes. »

Le sexisme de l'Église catholique est outrancier. Sur le marché du travail, l'exclusion des femmes d'une fonction est interdite depuis longtemps. Mais la liberté religieuse existe, et les religions ont leurs propres règles, qui supplantent apparemment la Constitution, la législation antidiscrimination et le droit du travail.

Tout en étant une blessure infligée à la structure patriarcale, le fait d'admettre les femmes au lectorat constitue également une discrimination et une humiliation supplémentaires. Il y a une ouverture, car le lectorat est le premier stade des sacres inférieurs. De nos jours, la lecture est également souvent assurée par des laïques. La légitimation de l'accès des femmes au lectorat s'inscrit dans le cadre de l'importance croissante des laïques au sein de la vie de l'Église.

Vu la pénurie de prêtres et de séminaristes, le rôle croissant des laïques est un élément crucial. On manque d'hommes et cela n'est pas près de s'améliorer. On ouvre la porte aux femmes mais le rôle est désacralisé.

L'Église catholique n'est pas la seule à exclure les femmes. La lutte de la seconde vague du féminisme était explicitement focalisée sur les rôles sexués soutenus et maintenus ouvertement et envers tout par l'Église. De son côté, l'autre grande religion actuelle (l'Islam) exerce elle aussi une influence sur l'intégralité de la vie de ses adeptes féminines. Rares sont ceux parmi les non-adeptes qui doutent que la charia, le port du voile obligatoire (qui ne signifie pas que le voile ne soit jamais porté volontairement), l'obligation de virginité des femmes avant le mariage, le strict contrôle social exercé par les pères et les frères, l'inaccessibilité de certains lieux aux femmes, l'inaccessibilité à certaines fonctions et la lapidation des femmes adultères constituent des pratiques sexistes. La proposition de loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le sexisme déposée par Isabelle Durant et Josy Dubié (22 septembre 2006) énumère les discriminations de ce type justifiées par la culture, la religion ou les us et coutumes d'une certaine époque.⁶ Cela dit, là où certains voient l'expression de l'humiliation et du mépris sous leurs pires formes, il est question, pour d'autres, de « respect » ou de nécessité de préserver la culture, la société ou le fait religieux.

► Cas 5

Dans un hôpital italien, un homme s'est vu empêché de veiller sa mère, à l'article de la mort, en raison d'un règlement de l'hôpital interdisant aux hommes de rester auprès des patients durant la nuit. Certes, les femmes n'y étaient pas autorisées non plus mais l'hôpital fermait les yeux pour elles. L'homme a porté l'affaire devant le juge de paix et a obtenu gain de cause : la discrimination basée sur le sexe est interdite, en Italie aussi.

Ce cas est un parfait exemple de sexisme à l'encontre des hommes. La suite réservée à la plainte a mis en évidence que la lutte contre le sexisme conduisait à une accentuation du formalisme. Les règles doivent être respectées de manière plus rigoureuse, tandis que les négociations et les exceptions sont consenties avec plus de parcimonie. Ceci est particulièrement fréquent dans le cas des plaintes émanant de femmes et débouchant sur l'instauration de nouvelles règles et *check-lists*. Il en est allé de même ici pour une plainte déposée (à raison) par un homme.

Le cas a été débattu en long et en large dans l'émission « FORUM », sur la chaîne Canale 5 (Mediaset), diffusée quotidiennement de 11.00 h à 13.00 h. Cette émission, qui n'est pas une émission de consommateurs mais un programme s'intéressant aux questions morales et juridiques, est une vaste source d'informations sur les affaires judiciaires et elle fonctionne avec un forum de discussion en ligne. Ses animateurs dirigent un débat à caractère moral et pragmatique et à la fin, le juge tranche. Ses décisions sont contraignantes. L'inégalité, le sexisme, l'égalité dans le cadre des problèmes relationnels, le contenu des nouveaux concepts en matière de rôles, ainsi que l'évolution des responsabilités des femmes et des hommes forment la thématique centrale de l'émission. Il s'agit là d'une formule intéressante pour impliquer le grand public dans les questions morales et juridiques liées aux rapports entre les sexes.

► Cas 6

Le sexisme était présent à profusion lors de l'élection du président américain. Tant Hillary Clinton que Sarah Palin ont fait l'objet de manœuvres de dénigrement liées à des caractéristiques spécifiquement associées à la féminité. Parmi les épisodes les plus connus, on peut citer la banderole qui était brandie lors d'un discours de Hillary Clinton sur laquelle on pouvait lire « *Iron my shirt* » (« Repasse ma chemise »). On a entendu des commentaires sur son âge, sur sa manière de s'habiller, sur sa voix et même sur ses petits bras. Des photos la montraient dans un état de fatigue avancé. On a eu droit à des rumeurs sur sa préférence pour les femmes, ce à quoi elle a répondu « *I am not a lesbian* ». Les femmes doivent être jeunes et belles. Hillary Clinton a été considérée comme étant à la fois trop émotive et trop dure. Bill Clinton était soit trop présent, soit trop effacé ; il était trop soumis tout en apparaissant trop comme étant le *boss*. Et à chaque fois, le tout était accompagné des photos censées prouver ce que le commentateur voulait dire. Barack Obama est resté silencieux sur les questions de genre, il a laissé les choses suivre leur cours avec Hillary Clinton et a tiré les marrons du feu.

Sarah Palin a fait l'objet de commentaires ayant trait à son pouvoir de séduction (elle est une ancienne miss). Jeune et belle, elle a été présentée comme incompétente et dépourvue de crédibilité. Il est frappant de voir à quel point les arguments sont malléables. Même la VRT (lors de l'émission politique hebdomadaire « *De zevende dag* » du 5 octobre 2008) a qualifié la préparation de la candidate de « boîte à malice ». Certes les hommes bénéficient-ils eux aussi d'une préparation sur le fond et d'un training médiatique, mais là c'est sérieux et ce n'est pas une boîte à malice. L'unanimité de la presse est stupéfiante. Bien évidemment la défaite des deux femmes ne peut être imputée uniquement au sexisme. M^e Clinton est une femme au passé insolite et M^e Palin a exprimé une série de convictions plutôt singulières.

Quelles que puissent être les différences entre les deux femmes, elles ont toutes deux fait l'objet d'un traitement médiatique comparable auquel les hommes ne sont pas soumis, même quand ils sont noirs ou âgés.

Lors d'un numéro du show télévisuel de Jay Leno « *The tonight show* », une *stand-up comedian* noire américaine fit part de sa préférence dans le cadre de l'élection présidentielle américaine en déclarant : « *Being black hurts more* ». Si au départ, elle avait l'intention de voter pour Hillary Clinton et de la soutenir, elle était revenue sur ses intentions au motif que le fait d'être de couleur cause plus de mal qu'être femme. Une déclaration antiraciste représentait à ses yeux un argument plus solide qu'une déclaration antisexiste.

Gloria Wekker (professeur de genre et d'ethnicité à l'université d'Utrecht et théoricienne réputée du concept « d'intersectionnalité »⁷) estime que l'intersectionnalité la libère de l'obligation d'être pro-Hillary. Dans un cadre féministe, il est pour ainsi dire obligatoire d'accorder sa préférence aux femmes, et ce assurément dans le cas d'une féministe comme Hillary Clinton, tandis que si l'on s'inscrit dans un cadre d'intersectionnalité, toutes les variables sont évaluées et jaugées selon le contenu et les circonstances en fonction de leur poids relatif. C'est l'adoption de cette démarche qui l'a amenée à exprimer sa préférence envers Obama, en dépit du sexisme manifeste dont Hillary Clinton avait été victime durant la campagne.

3. Exemples tirés des interviews

Nous allons à présent aborder une série d'exemples glanés au fil des interviews réalisées dans le cadre de la présente étude.

→ Il apparaît qu'un nombre assez important de remarques très peu amènes envers le sexe féminin et la sexualité des femmes circulent sur les forums Internet d'étudiants. Manifestement, les étudiants trouvent les insinuations à caractère sexuel et le machisme amusants. Les discussions à caractère sexiste ne naissent pas de rien. Elles s'inscrivent dans le prolongement des remarques sexistes issues des cours et se rattachent aux attitudes transmises par les enseignants.

→ Les femmes sont encore et toujours sous-représentées au sein du corps professoral et des fonctions supérieures dans les universités. On peut considérer cette situation comme révélatrice de sexisme. En soi, chaque décision n'est pas individuellement sexiste mais les mécanismes le sont.

→ Un professeur masculin (\pm 60 ans) estimait que deux collègues féminines (toutes deux âgées de \pm 60 ans) n'étaient pas aptes à évaluer un rapport de recherche rédigé par une jeune et jolie chercheuse (\pm 25 ans) et le déclarait sans ambages ni ironie à une des deux professeures en question. Lui, en tant qu'homme, considérait qu'il lui appartenait de protéger la jeune chercheuse du jugement négatif (engendré selon lui par la jalousie envers sa beauté et sa jeunesse). Aucune plainte ne fut déposée.

→ La majeure partie des répondants citent également l'exemple du sexisme linguistique. Cet aspect est également un sujet très fréquent dans la littérature relative à l'égalité des chances. La langue usuelle est généralisatrice au masculin : les noms de profession sont masculin, tout comme les termes désignant les fonctions supérieures. De nombreux efforts ont déjà été consentis pour faire évoluer cette situation. Si des projets très intéressants ont d'ores et déjà vu le jour et des décrets ont été votés dans la partie francophone du pays et si la Taalunie a déjà émis des recommandations pour la partie néerlandophone, la langue et l'usage semblent, quoi qu'il en soit, quasiment hermétiques à ces mesures. Il est ardu de conférer une visibilité aux femmes dans la langue parlée au quotidien tout en préservant la souplesse de celle-ci.

→ Chaque entretien portant sur le sexisme délivre son lot d'exemples de publicités considérées comme sexistes. Les publicités présentant les femmes de manière outrancièrement « sexy » ou les mettant en scène dans des rôles surannés et subalternes suscitent l'indignation. Les réactions sont si virulentes qu'elles donnent l'impression que la publicité est le principal facteur de sexisme dans notre société et peuvent donner à penser que la publicité est essentiellement et généralement sexiste. Pourtant, la publicité met souvent en scène aussi des femmes émancipées, belles et assertives, qui contrôlent la situation. La représentation semble être la première association en rapport avec le sexisme.

→ Par ailleurs, chacun connaît des exemples de femmes mises hors jeu dans le cadre d'une discussion ou d'un entretien, de femmes laissées de côté lors d'un entretien de vente ou de conseil, de femmes sous-estimées, à qui on ne donne pas la parole ou qu'on ignore complètement. Ce phénomène s'est atténué au fil des années mais il demeure perceptible. Les parents continuent d'y être confrontés au travers de la manière différente dont on s'adresse aux pères et aux mères à l'école.

→ En mai 2006, Hilde Crevits et Joke Schauvliege (alors toutes deux parlementaires CD&V) ont incriminé le sexisme et le machisme de leurs collègues masculins au Parlement flamand. Cette « sortie », qui a recueilli un écho notable dans la presse, avait été provoquée par le fait que le président de commission Marc van den Abeelen (Open VLD) avait déclaré irrecevable une question posée par Hilde Crevits alors qu'il avait inscrit à l'ordre du jour cette même question posée par Carl Decaluwé (collègue masculin et membre du même parti que mesdames Crevits et Schauvliege).

→ Au cours des négociations de formation du gouvernement de l'été 2007, la présidente du cdH et négociatrice Joëlle Milquet faisait des allers et retours vers et depuis le sud de la France pour y rendre visite à sa famille, son fils étant malade. Ces trajets causèrent des absences intermittentes lors des négociations et une réunion non programmée ne put se tenir en raison de son absence, ce qui lui fut reproché, fit l'objet de nombreux commentaires dans la presse et dégénéra en considérations portant sur les problèmes et manquements des « femmes en politique ».

→ Les experts de l'enseignement et les autres intervenants sont bien conscients d'un ensemble de phénomènes notoires, à savoir que l'on accorde davantage d'attention aux garçons qu'aux filles dans les classes et dans les situations de formation, que l'on prend plus au sérieux les questions posées par les garçons que celles posées par les filles, que l'on fait répondre les garçons préférentiellement par rapport aux filles, etc.

→ Le *Machtswijzer* (« Guide du pouvoir »), élaboré en 2001 par le Nederlands-talige Vrouwenraad (Conseil des Femmes Néerlandophones), a mis en lumière le fonctionnement des mécanismes sexospécifiques au cours des réunions, dans la sphère politico-administrative et dans les pratiques de lobbying et apparentées, et explique comment y faire face efficacement. L'accent y est mis sur cinq mécanismes qui plombent la capacité d'action. Les femmes sont fréquemment confrontées aux situations suivantes :

1. on les rend invisibles ;
2. on les ridiculise ;
3. on ne leur dit pas tout ;
4. on ne leur permet pas de gagner ;
5. on les culpabilise.

→ On (essentiellement des hommes) continue de raconter avec plaisir des blagues sexistes et grivoises : dans le train, autour de la photocopieuse, à table, au comptoir, entre deux réunions ... un peu partout, en fait. Ces blagues portent sur le sexe, sur les rôles sexués ou sur la combinaison des deux. De nos jours, les femmes gèrent ces situations avec une relative assurance et il n'est pas toujours indiqué d'émettre une réaction négative, mais ces blagues sont malgré tout perçues comme sexistes et gênantes ; elles dénigrent les femmes. Pour autant, il n'est pas exclu qu'elles aient un effet positif : les blagues ne font pas mal et ne violent pas. Une hypothèse de catharsis existe concernant ce type de comportements.

→ La pression (appelée socialisation) exercée sur les petites filles est fréquemment mise en avant lors des entretiens relatifs au sexisme. Les vêtements féminins sont hyper-sexy, même pour les toutes petites filles. Et les mères ne sont pas en reste : ventres dénudés, t-shirts, mini-jupes et pantalons ultracourts. Il faut se pomponner, jouer avec du maquillage, danser de manière aguicheuse et être mince. Il y a quelques années déjà, la recherche avait mis en évidence le fait que les mères étaient fans des gadgets des Spice Girls et qu'elles les achetaient pour leurs filles en bas âge.⁸ Encore et toujours, on apprend aux filles à plaire et à ne pas lésiner sur les moyens pour ce faire. Au Royaume-Uni, des actions ont été entreprises pour tenter d'inciter l'industrie de l'habillement à adapter ses collections pour enfants et fillettes⁹ et l'on tente d'influer sur le phénomène des modèles sur les *catwalks*. En Espagne, l'*indice de masse corporelle* (IMC) des mannequins doit être supérieur à 18,5 : fini les modèles anorexiques minces comme des fils de fer. La pression qui pousse à être aussi mince et l'image d'une femme ultramince présentée comme le canon de beauté sont perçues comme sexistes.

→ Les clips musicaux montrent des femmes se comportant comme des esclaves et des prostituées, appréciant le comportement d'hommes machos et faisant toujours de leur mieux pour plaire aux jeunes hommes. Cette image, constamment resservie à la jeunesse (en très bas âge), est dénigrante à l'égard des femmes. Mais elle n'est pas non plus très flatteuse pour les garçons : dès leur plus jeune âge, on les fige dans un rôle bestial, autoritaire, sexuellement dominant et tyrannique. L'exemple leur étant en permanence montré et remontré, pourquoi ne le trouveraient-ils pas « normal » ?

→ « La pornographie est misogyne » : ce slogan était très répandu dans les mouvements féministes durant les années 1970 et 1980. Cependant, on rencontre tant des féministes opposées à la pornographie (comme Andrea Dworkin et Catharine MacKinnon) que des féministes qui défendent la liberté de la presse et s'opposent à la censure, y compris dans ce domaine (comme Gayle Rubin et Camille Paglia). Il en va de même en ce qui concerne la prostitution : aux Pays-Bas, la prostitution a été légalisée, alors qu'en Suède, les autorités tentent de la réprimer en pénalisant les clients, et dans les deux pays, les mouvements de défense des femmes sont satisfaits des mesures adoptées.

→ Plusieurs experts que nous avons rencontrés dans le cadre de la présente étude s'interrogent au sujet de la *mixité* (g/f) dans l'enseignement. Ils ne sont pas opposés à la coéducation mais constatent que la question de la *mixité* n'a pas été correctement pensée, ce qui est particulièrement dommage pour les filles. On aurait dû réfléchir de manière beaucoup plus approfondie au regroupement des filles et des garçons dans les mêmes classes, dans les plaines de jeux, dans les salles ainsi que sur les terrains sportifs et dans les classes d'informatique, et mieux considérer les implications socio-didactiques de cette évolution. On ne se penche pas sur l'apprentissage et la compétition sexospécifiques : on prend une mesure généraliste, et garçons et filles doivent « faire avec ».

→ Le fait que l'on parle de « diversité » dans le cadre de la politique actuelle en matière d'égalité des chances est taxé de sexiste¹⁰ et le classement des femmes auprès d'autres « groupes défavorisés » est considéré comme sexiste. Ce constat est symptomatique du fait que l'on ne veut toujours pas prendre en compte le fait que les femmes représentent plus de 50 % de la population, que les allochtones, les handicapés ou les lesbiens sont toujours soit hommes soit femmes, que les femmes ont derrière elles un passé totalement différent sur le plan de l'émancipation et qu'elles ont des « problèmes » différents de ceux des autres groupes (ces problèmes auxquels sont confrontés les autres groupes ne pouvant d'ailleurs pas non plus être regroupés sous un qualificatif unique).

→ Une femme avec deux enfants en bas âge se voit refuser un emploi car l'employeur présume qu'il lui sera trop difficile de se rendre régulièrement à l'étranger pour le travail. L'argumentation est exprimée de manière tout aussi explicite mais aucune plainte n'est déposée.

Une femme avec deux enfants en bas âge se voit refuser un emploi car l'employeur présume qu'il sera difficile pour elle de ne jamais pouvoir prendre ses congés durant les mois d'été. Aucune plainte n'est déposée.

→ À la suite d'une grossesse et d'un accouchement difficiles, la mère et l'enfant ont besoin de soins supplémentaires au cours de la période postnatale. Le mari souhaite disposer de plus de temps durant les week-ends pour se consacrer à son épouse et à son enfant et refuse une mission à l'étranger à accomplir durant le week-end. Il est licencié peu après.

→ Plusieurs fois, l'exemple a été soulevé de la non-interdiction du port du voile dans certaines circonstances professionnelles et à l'école comme forme de sexisme, en ce que cette non-interdiction engendre une absence de soutien pour les filles.

D'autres affirment à l'inverse que c'est la discussion relative au port du voile qui est elle-même sexiste, du fait que les musulmanes doivent conserver la liberté de décider selon le contexte individuel qui est le leur. « C'est la femme qui décide » : ce principe a toujours revêtu une grande importance dans le mouvement féministe et donc, selon certains répondants, cette question n'a pas sa place ici.

→ Les blagues de Rik Torfs (professeur de droit canon à la Katholieke Universiteit Leuven) en tant que membre du jury au quizz télévisuel de la VRT « De slimste mens » sont souvent sexistes. Elles mettent toujours les femmes en rapport avec le sexe et les transforment (aussi fines ces blagues soient-elles) en objets sexuels. Ces blagues sont jugées blessantes par et pour les femmes et étonnantes de la bouche d'un professeur de droit canonique. Pour les justifier, le motif avancé est que c'est ce genre de blagues qui déclenche le rire le plus vite, aspect important dans une émission retransmise devant un public *live*.

→ Certaines personnes souhaitant enseigner la notion de sexisme aux jeunes et les sensibiliser à la question des injustices liées au sexe fournissent également une série de témoignages intéressants et constatent que le concept n'est pas connu *a priori* et qu'on peut l'expliquer au travers des schémas sociocomportementaux. Le fait que ces schémas soient démontrables et s'exercent souvent au désavantage des femmes est (re-)connu par les jeunes lorsqu'on leur explique le phénomène.

→ Aux Pays-Bas, des voix se font entendre – notamment celle de Jolande Withuis – pour dénoncer le fait qu'à l'occasion de plaintes déposées auprès de la *Commissie Gelijke Behandeling*, où le respect de la religion s'opposait à l'égalité des femmes et des hommes, il y a plusieurs fois été opté en défaveur des femmes et en faveur de la religion.¹¹ La préférence systématique accordée à la religion en défaveur du sexe est taxée de sexisme.

4. Jugements modèles

Examinons à présent une série d'exemples de décisions de justice concernant la problématique du sexisme, en guise de tentative d'ébauche du cadre légal permettant de lutter contre le sexisme. Il s'agit de décisions (de poids juridique différent et prises dans différents pays à des époques diverses) ayant trait à l'égalité salariale, à l'égalité au travail, aux droits reproductifs, au harcèlement sexuel, ainsi qu'à la représentation dans la publicité.

► *Gabrielle Defrenne contre la Sabena*

En 1968, Gabrielle Defrenne, hôtesse de l'air à la Sabena, a déposé plainte pour discrimination contre son employeur devant le tribunal du travail de Bruxelles. À l'époque, le contrat de travail des hôtesses de l'air prenait fin lorsqu'elles atteignaient l'âge de 40 ans, alors que celui des stewards courait jusqu'à leur 55e anniversaire. En outre, le salaire des femmes et des hommes était inégal durant la période d'activité. À l'issue d'un long parcours devant les tribunaux, l'affaire déboucha sur une décision favorable de la Cour de justice des Communautés européennes à Strasbourg.¹²

Cette décision a posé un jalon dans la lutte en faveur de l'égalité salariale et a exercé une forte influence sur la question de l'égalité des hommes et des femmes dans l'ensemble des pays européens. En Belgique, la loi du 4 août 1978 de réorientation économique (*M.B.* 17 août 1978) a instauré, en son Titre V, « l'égalité de traitement entre hommes et femmes en ce qui concerne les conditions de travail et l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, ainsi que l'accès à une profession indépendante ».

► *L'arrêt Marckx*

L'arrêt Marckx est une décision de la Cour européenne des Droits de l'Homme relative à la « discrimination » des « enfants naturels ».

Alexandra Marckx était la fille d'une mère volontairement célibataire (Paula Marckx) qui, à la naissance de l'enfant, constata qu'elle devait reconnaître l'enfant pour établir légalement le lien de filiation, alors qu'une mère mariée n'avait pas l'obligation de le faire. Jugeant cette discrimination inacceptable, elle saisit en 1974, au nom de son bébé de dix mois, la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui lui donna raison et jugea, en 1979, que l'État belge devait mettre fin à la discrimination entre ce que l'on appelait jadis les « enfants naturels » et les « enfants légitimes ».

En 1987, la Belgique adapta finalement sa législation en matière de filiation. Tous les enfants ont désormais des droits identiques, quelle que soit leur filiation. L'arrêt Marckx a fait des enfants « naturels » des enfants « légitimes ».

Cependant, la loi ne remédie à aucune forme de traitement inégalitaire basé sur le sexe. Sur ce point, l'arrêt n'a strictement rien à voir avec le sexisme. Ce jugement statue en faveur de l'égalité entre femmes, indépendamment de leur lien légal avec des hommes, et confère une légitimité à l'autonomie des femmes, y compris sur le plan de la reproduction.

► *Anita Hill contre Clarence Thomas*

En 1991, le Sénat américain tint des auditions liées à la nomination du juge Clarence Thomas à la Cour suprême fédérale, dans un contexte où l'intention du président George Bush senior de nommer ce juge noir et conservateur avait soulevé une vague de protestations liées précisément aux opinions conservatrices de celui-ci. Les audiences étaient retransmises en direct sur CNN, y compris en Europe, et un grand nombre de témoins comparurent devant la commission. Ce fut toutefois la personne d'Anita Hill, alors professeure de droit à l'université d'Oklahoma, qui retint la majeure partie de l'attention. M^e Hill avait travaillé pour M. Thomas dans le passé au secrétariat d'État à l'Enseignement, au sein de la commission de l'égalité des chances au travail. Devant la commission sénatoriale, cette dame proféra publiquement des accusations de harcèlement sexuel à l'encontre du juge Thomas, qu'elle accusait d'avoir expliqué de manière indésirée et déplacée ce qu'il avait vu dans des films pornographiques, d'avoir décrit de manière suggestive ses propres performances sexuelles et de l'avoir invitée, jusqu'au point de la harceler, à des rendez-vous auxquels elle n'avait nulle envie de donner suite. Il se serait en outre exprimé de manière déplacée concernant la présence de poils pubiens dans son coca. La commission sénatoriale était présidée par Joe Biden (l'actuel vice-président des États-Unis), lequel vota en fin de compte contre la nomination du juge Thomas mais ne fit vraiment pas grand-chose pour soutenir M^e Hill durant les audiences. En dépit de tout cet émoi et d'un concert de protestations, le juge Thomas fut nommé à la Cour suprême, où il siège toujours.

Les auditions recueillirent à l'époque une audience considérable. Le racisme et le sexisme étaient au centre des débats. De nombreuses années plus tard, M^e Hill est toujours convaincue du fait que ses accusations ont faiblement pesé dans la balance à cause de sa couleur de peau (elle est noire également) et que si le juge Thomas avait été accusé de comportement sexuel inadéquat par une femme blanche, les accusations auraient été prises beaucoup plus au sérieux. Elle-même fut accusée dans les médias de se faire manipuler à des fins politiques par les adversaires du juge Thomas. Le fait de raviver des événements sexistes survenus presque dix ans auparavant était associé à l'utilisation (éventuellement abusive) du harcèlement sexuel à des fins politiques. Cet événement fut le premier du genre : le juge Thomas était convaincu que les témoignages (de M^e Hill et d'autres femmes) visaient à le salir en tant qu'homme noir. Bon nombre de gens n'ont pas cru M^e Hill : son témoignage cadrerait trop bien avec l'opposition des démocrates à l'encontre de la nomination d'un juge conservateur et il apparaissait comme assez plausible que cette affaire fût une mise en scène ourdie par les Démocrates pour empêcher la nomination d'un conservateur à ce poste. Cependant, d'autres ont cru M^e Hill : les nombreuses femmes victimes de harcèlement sexuel au travail reconnurent immédiatement la situation. Au final, toute cette affaire a accéléré l'évolution vers une prise en considération plus sérieuse de la problématique, mais M^e Hill n'a pas gagné son « procès » : le juge Thomas fut quand même nommé à la Cour suprême. Pour autant, le fait que le comportement sexiste présumé de ce magistrat ait été reconnu publiquement comme inacceptable a encouragé un grand nombre de femmes, et malgré la défaite politique, l'affaire dégagea quand même un parfum de succès. Grâce à cette affaire, de nombreuses femmes purent se sentir confortées dans l'idée qu'un tel comportement de la part d'un supérieur masculin était publiquement considéré comme inacceptable et qu'elles allaient pouvoir sortir du silence. Le courage de M^e Hill fut salué et elle a poursuivi une carrière fructueuse comme professeure de droit et conseillère dans les procès portant sur des affaires de sexisme. M^e Hill et le juge Thomas ont chacun écrit leur autobiographie, où les auditions de la commission sénatoriale occupent une place considérable. Cet événement s'est avéré traumatisant pour chacun des protagonistes.

Depuis lors, les hommes savent que les accusations portant sur des intimités indésirées (avérées ou non) sont une arme politique redoutable.

► *Rent-a-Wife*

En septembre 2007, le président du tribunal de commerce de Bruxelles, siégeant en référé et statuant sur une action en cessation, a donné gain de cause à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) à la suite d'une plainte à l'encontre de Home Entertainment Services et de l'agence interactive Emakina. La plainte portait sur une campagne publicitaire dans laquelle la société de location de DVD par correspondance se présentait comme une entreprise proposant des femmes à louer. Dans les faits, il ne s'agissait nullement de femmes, mais bien de DVD à louer, que le client pouvait choisir dans un vaste catalogue et échanger si le DVD ne lui convenait pas.

L'IEFH fit part de sa stupéfaction à l'égard du fait que des femmes fussent présentées comme une simple marchandise facilement échangeable, avec l'homme dans le rôle de l'utilisateur. À cette occasion, l'Institut publia le communiqué de presse suivant le 4 avril 2007 : « L'Institut est d'avis que le recours à ces stéréotypes, susceptibles d'être considérés comme sexistes, est contraire à la législation sur l'égalité entre les femmes et les hommes, en ce compris la loi antidiscrimination. »

Le juge a intégralement accédé aux arguments avancés par l'IEFH, en se référant à l'article 2 §6 de la loi antidiscrimination (ancienne version) du 25 février 2003 qui « sanctionne toute atteinte à la dignité de la personne, particulièrement lorsque cette atteinte s'inscrit dans un contexte menaçant, hostile, offensant, humiliant ou blessant », et a mis cette décision en relation avec l'article 6 de cette même loi. La campagne Rent-a-Wife répondait donc selon lui aux critères définis à l'article 2 et constituait donc une infraction à l'article 6 de la loi antidiscrimination, à savoir l'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination envers les femmes. Le juge a estimé qu'incontestablement, la campagne sur Internet et le clip qui l'accompagnait étaient humiliants et offensants, et que les femmes y étaient traitées comme une marchandise et un objet sexuel. Citant un humoriste américain, il a estimé que l'on pouvait rire de tout mais pas avec tout le monde ... alors que, précisément, la campagne s'adressait à tout le monde.

Dans son communiqué de presse du 2 octobre 2007, l'IEFH a qualifié le jugement « d'unique ». Non seulement cette décision était la première décision de justice prise dans une affaire intentée par l'IEFH mais c'était également la première fois qu'un juge plaçait des comportements sexistes dans un cadre juridique. Cette tentative de définition n'était pas seulement unique dans le cadre belge, elle l'était probablement aussi à l'échelon européen.

Ce jugement a fait grand bruit et génère un sentiment de satisfaction, en ce que le juge a pris au sérieux la « stupeur » de l'IEFH. Ce n'est que trop souvent que diverses instances (et singulièrement le Jury d'Ethique Publicitaire) ont à incriminer des publicités humiliantes envers les femmes. Ces récriminations ont toujours déclenché de nombreuses controverses mais jusqu'ici, elles n'avaient jamais donné lieu à une réponse ou à une sanction contraignante. D'autre part, de nombreuses personnes n'ont pas apprécié la décision favorable aux plaignants. Les arguments de ce camp tenaient en une série de points, à savoir :

- un catalogue d'objections envers la législation antidiscrimination, en ce que celle-ci viendrait limiter la liberté d'expression, d'humour et de satire ;
- la plainte témoigne d'un manque d'humour ;
- ce dossier aurait entraîné un gaspillage d'énergie pour une affaire futile, alors qu'il conviendrait de rassembler les arguments et les énergies nécessaires pour s'attaquer à des cas de discrimination graves.

C'est en capitalisant sur ces exemples que nous allons nous attacher à élaborer une définition au chapitre 2.

Chapitre 02

La notion de sexisme

1. Définition du sexisme

1.1. Définitions existantes

Nous avons relevé, tant dans la littérature que dans les interviews réalisées pour la présente étude, une série de questions fondamentales récurrentes :

- Le sexisme correspond-il à un concept large ou à des actes spécifiques ?
- Le sexisme ne touche-t-il que les femmes ou concerne-t-il tant les hommes que les femmes ?
- Quelle est la différence et/ou la relation entre le sexisme et les notions apparentées ?
- Quelles sont les limites de l'acceptable en matière de sexisme ?

Nous allons d'abord nous pencher brièvement sur la littérature, puis nous formulerons une proposition de définition.

Dans la littérature, le sexisme n'est majoritairement défini qu'à l'égard des femmes. À titre d'exemple, citons cette définition relativement récente :

« In a society built on a male/female dichotomy, sexism refers to beliefs and behaviors that privilege men over women. Whether at cultural, societal, institutional, or individual levels, sexism is the mechanism that ensures that women occupy subordinate roles compared with men and that women-identified values are disparaged. »¹³

Toutefois, les définitions plus anciennes considèrent elles aussi généralement le sexisme comme un problème qui concerne les femmes. C'est ainsi que les sociologues féministes anglaises Liz Stanley et Sue Wise, par exemple, affirment que « le sexisme [est] le problème de société que le féminisme combat ». Pour elles, tout comme pour nombre d'autres auteurs, sexisme et féminisme sont inextricablement liés.¹⁴

Les chevaux de bataille de l'organisation française de lutte pour le droit des femmes et contre le sexisme *SOS-sexisme* (féminisme et antisexisme étant considérés comme des synonymes) sont les suivants :

1. la libre disposition de son corps ;
2. l'autonomie financière ;
3. la lutte contre la violence faite aux femmes ;
4. la lutte contre l'influence croissante de l'ordre moral (islamisme, *Opus Dei*, conservatisme judéo-orthodoxe) ;
5. la solidarité internationale avec les victimes féminines du patriarcat, des mouvements conservateurs, des conflits armés et de la mondialisation de l'économie.¹⁵

La même approche prévaut dans l'étude de Landrine et Klonoff que nous avons évoquée précédemment : les deux auteures voient le sexisme comme une forme de négativité dont souffrent les femmes. Dans certains cas, le sexisme est assimilé à la discrimination, dans d'autres il est un phénomène qui peut déboucher à terme sur la discrimination.

Dans les analyses féministes plus anciennes du phénomène de sexisme, telles que *Sexual politics* de Kate Millett (1969), la signification du terme « sexisme » est fortement corrélée à la notion de misogynie.

Les groupes de défense masculinistes réfutent cette définition, objectant que selon eux, les hommes peuvent aussi faire l'objet ou être « victimes » de sexisme. Aussi peut-on par exemple lire sur le site de l'association *Menstuff* :

« That kind of sexism [la définition du sexisme qui veut que seules les femmes en soient victimes] is sexist. While sexism has often been defined as only affecting women, that, in itself, is sexist. »¹⁶

Toutes les lois que l'on crée ou a créées en vue de garantir les droits des femmes portent sur l'égalité des hommes et des femmes (ou des femmes et des hommes si l'on veut souligner qu'elles ont pour objectif de mettre fin à la relégation systématique des femmes au second plan). Les lois et les règles valant pour les femmes valent aussi pour les hommes, et inversement, à l'exception des règles juridiques instituées pour protéger les femmes en période de grossesse ou de maternité. La notion de « genre » (voir ci-dessous) se réfère elle aussi tant aux hommes qu'aux femmes. Ce parallélisme entre hommes et femmes est désormais inclus également dans la notion de sexisme. Citons par exemple la définition de l'*Oxford English Dictionary* :

« Sexism is the assumption that one sex is superior to the other and the resultant discrimination practiced against members of the supposed inferior sex, esp. by men against women ; also conformity with the traditional stereotyping of social roles on the basis of sex. »

1.2. Notre définition

► *Le sexisme, c'est ...*

Nous proposons la définition suivante :

Le sexisme est :

1. un ensemble de convictions ayant trait aux sexes et à la relation entre les sexes. Cette conviction renferme un lien hiérarchique objectif entre les deux sexes, lequel est, par ailleurs, jugé souhaitable. (D1)
2. un acte basé sur une distinction injustifiée opérée entre les sexes et entraînant des conséquences préjudiciables pour un ou plusieurs individus de l'un des deux sexes. (D2)

Dans la première définition, le sexisme est un système de croyances caractéristique, tout comme le calvinisme, le socialisme, le catholicisme, etc. Les concepts visant à désigner des systèmes de croyances sont formulés au travers de mots en -isme. Certains de ces -ismes portent sur les relations sociales, d'autres portent sur la religion ou les races. Le sexisme concerne les sexes et leurs relations dans divers domaines.

En soi, un ensemble de convictions n'implique pas l'existence d'un acte. Il s'agit de ce que quelqu'un pense : c'est une théorie, une philosophie. Par contre, il implique la présence d'une certaine cohésion et d'une certaine globalité. Si des actes s'y rattachent, ces actes sont des opinions, des déclarations, des écrits, des arguments, des débats ou des affirmations.

Dans la seconde définition, le terme « sexisme » fait référence à des décisions, des choix, des admissions et des exclusions à caractère sexiste.

Le terme sexisme peut s'utiliser tant dans un sens que dans l'autre (système de croyances ou acte). Pour autant, cela ne signifie pas qu'un acte sexiste soit toujours l'expression ou l'éruption du sexisme en tant que système de croyances. Il existe une multitude de motifs et d'occasions pouvant donner lieu à des actes sexistes, comme par exemple :

- avoir du succès ou de la considération auprès des autres garçons ou hommes ;
- continuer à bénéficier de l'approbation du groupe de femmes ;
- vendre de grandes quantités de produits promus par le biais d'une publicité sexiste ;
- déclencher le rire le plus rapidement possible devant un public *live* ;
- blesser le plus possible une collègue, la toucher à un endroit sensible et la rendre de ce fait la plus inoffensive possible dans une relation professionnelle conflictuelle ;
- faire peur aux gens et maintenir ainsi l'homogénéité du groupe ;
- un lapsus « spontané » provenant d'idées refoulées, oubliées ou interdites entre-temps ;
- machisme, *the games people play*, dans la parade sexuelle.

Même si les actes et agissements sexistes ne correspondent pas nécessairement à l'éruption d'un système de croyances sexiste, ils surviennent quand même à l'intérieur d'une société où règnent certaines conceptions au sujet de la masculinité et de la féminité, et où d'autres conceptions prévalaient encore il y a peu. Seule l'ouverture aux visions sous-jacentes permet de comprendre la motivation d'actes et d'agissements sexistes, et seule l'ouverture au sein du débat social, sans contrainte ni obligation officielle, permet réellement de faire évoluer les esprits.

Les convictions relatives aux sexes et aux relations entre les sexes ne constituent pas un ensemble monolithique. Il est possible que l'on prône l'égalité dans certains domaines alors que dans d'autres, il existe des différences lourdes de conséquences. Qui va établir l'équilibre, au niveau sociétal comme au niveau individuel, et selon quelles règles ? Ici aussi, seule l'ouverture aux indicateurs usuels ainsi qu'au poids qu'on leur attribue permet de mettre en lumière la « qualité de l'égalité ». Cependant, la somme des égalités et des inégalités ne fait pas office d'indice. Ce n'est pas ainsi que les choses fonctionnent, ni dans la tête de celui ou celle qui adhère aux croyances, ni au niveau de la société. Il ne s'agit pas d'un calcul : il s'agit d'argumentations et de raisonnements qui s'entrecroisent avec des sentiments.

► *Systèmes de croyances sexistes*

Actuellement, une théorie officielle ou dominante prévaut en ce qui concerne les relations entre les sexes et la « valeur » de la masculinité et de la féminité. Officiellement, cette théorie fait consensus au niveau politique. Il doit y avoir égalité entre les femmes et les hommes : tel est le crédo. Le contenu de ce crédo dans l'ensemble des domaines de la vie n'est pas clairement établi mais c'est la norme. Au niveau sociétal, la notion d'égalité bénéficie d'une concrétisation au quotidien, en ce que cette thématique a acquis pas mal d'importance. Les pouvoirs publics et les organisations internationales reconnues l'imposent comme norme. Ce constat est réjouissant mais compte tenu du fait que l'égalité et l'inégalité sont des aspects qui viennent se loger dans l'ensemble des actes posés en permanence par les individus ainsi que dans la totalité des motivations et des désirs qu'ils éprouvent en permanence, pour beaucoup, la norme est difficile à respecter, voire à accepter.

L'égalité est inscrite dans la Constitution depuis que la Belgique existe. Cela dit, si l'article 10 de la Constitution énonce que tous les Belges sont égaux devant la loi, l'inégalité de fait entre hommes et femmes a perduré pendant des décennies : les femmes disposaient de peu, voire pas, d'argent, elles étaient sous-représentées sur le marché du travail, l'accès à certains lieux ou fonctions leur était interdit, elles n'avaient pas le droit de vote, etc. Jusqu'au début des années 1960, soit au début de la seconde vague féministe, le schéma comportemental différencié qui prévalait pour les filles et les garçons justifiait à suffisance la pratique consistant à ne pas faire correspondre l'égalité selon la constitution à l'égalité des droits, à l'égalité des tâches et à l'égalité des aptitudes (potentielles). Les explications entrecroisées à cette situation étaient :

- la nature ;
- la volonté de Dieu, de l'Église, du pape, une encyclique, un livre saint ;
- la tradition ;
- l'intérêt politique, les relations sociales, l'organisation de la vie en société.

La « nature » était et est toujours sujette à une pluralité d'interprétations. Il était/est « naturel » que les femmes doivent avoir des enfants : la nature le voulait/veut. Une autre interprétation veut que les règles de la « nature » soient exprimées dans la sociobiologie : des variantes comportementales sont dictées aux hommes et aux femmes, qui ne peuvent les ignorer : la nature le voulait/veut. Selon une autre (sous-)variante, le monde, les hommes et les femmes, sont régis par les hormones. La sexualité occupe toujours une place prédominante et transforme les hommes en chasseurs et les femmes en proies : la nature le voulait/veut. Et les hommes et les femmes jouent le jeu. Ce pansexualisme joue un rôle de premier plan dans le sexisme au quotidien. La « philosophie de l'égalité » des féministes, des pouvoirs publics, ainsi que de nombreux hommes et femmes repose sur la ferme conviction que la raison, la concertation et la planification, ainsi que le libre arbitre et la sublimation sont des moyens nécessaires et suffisants pour vaincre le « déterminisme de la nature ».

Les femmes ont désormais les mêmes droits que les hommes. L'égalité formelle a été réalisée en grande partie, chose que la modification de la Constitution du 21 février 2002 (*M.B.* 26 février 2002) a entériné : l'article 10 modifié et le nouvel article 11bis garantissent l'égalité des femmes et des hommes et l'exercice égal de leurs droits et libertés. Rien ne peut être refusé aux femmes uniquement parce qu'elles sont des femmes et toutes les lois contraires à ce principe ont été modifiées depuis. Au fil des années, la concrétisation de la notion d'« égalité » a évolué.¹⁷ Tant sur le plan législatif que dans la réalité, l'égalité couvre désormais un spectre plus large.

Cependant, il y a peu de raisonnements généralistes utilisables qui établissent le lien entre les droits, une théorie générale sur la masculinité et la féminité, et les interactions (tant dans la sphère intime que publique).

La femme à qui il est demandé (continuellement et systématiquement, voire une fois seulement) de tendre une bière fraîche à l'homme qui traîne des pieds : cela prouve-t-il que l'homme adhère à une théorie générale de la masculinité et de la féminité qui veuille que les femmes soient considérées comme inférieures, et les droits de celle-ci sont-ils violés de ce fait ?¹⁸ Qui va dire cela ? Peut-être occupe-t-il une position élevée sur le plan professionnel mais est en incapacité de travail. Il se peut qu'ils prennent tous deux plaisir à une sorte de réconfort rituel. Il se peut aussi qu'elle soit victime d'un tyran. On peut même imaginer qu'elle est incapable de s'opposer aux humiliations continues à cause du fait qu'elle a été socialisée en fonction d'un schéma comportemental féminin qui lui commande de se taire et de servir.

La loi ne prescrit que dans une mesure restreinte le contenu pratique au quotidien de la notion abstraite de l'égalité légale. On s'en rapporte à la loi lorsque quelqu'un estime qu'un comportement sexiste spécifique va à l'encontre de la norme. Il est demandé aux pouvoirs publics de ne rien organiser ou légitimer qui aille à l'encontre de ce principe d'égalité tel qu'il est inclus dans la loi. Il est demandé aux citoyens de traiter les hommes et les femmes de manière égale. Les plus grands zéloteurs de l'égalité sur le plan légal étaient initialement des féministes, alors que de nos jours, ce sont essentiellement les autorités qui sont le principal protagoniste de l'égalité.

Un courant bien particulier du féminisme a cependant rendu assez complexe l'interprétation de la notion « d'égalité ». En effet, les féministes différentialistes se sont attachées à mettre en évidence l'importance des différences entre hommes et femmes et la « particularité » des femmes, et ce au moment même où les féministes égalitaristes combattaient farouchement pour que l'on accordât moins d'importance aux (éventuelles) différences entre hommes et femmes, estimant que l'accent devait être mis sur les similitudes et non sur les différences. Les féministes différentialistes estiment qu'il n'est pas de l'intérêt des femmes qu'on les case à tout prix dans un modèle égalitaire. Les femmes sont issues d'une société phallogratique (dominance du masculin, des intérêts et désirs masculins et d'une économie libidinale masculine) et doivent recevoir leur chance de pouvoir se retrouver comme femmes. Les femmes ayant peu d'expérience de l'autodétermination, il est temps qu'elles se mettent à réfléchir sur ce point. « Les femmes sont marquées phallogratiquement par leurs pères, maris, proxénètes », déclare Luce Irigaray.¹⁹ Prétendre que les femmes n'ont pas d'histoire en choqua plus d'une, à une époque où l'on s'attachait justement à remettre à l'honneur une histoire des femmes reléguée aux oubliettes. Cela dit, Irigaray ne donne pas raison à l'histoire masculine, qui fait l'impasse sur les femmes ; ce qu'elle veut dire, c'est que les femmes ont désormais l'occasion d'apporter une touche de fraîcheur à l'avenir, en ce qu'elles peuvent rompre avec ce passé dans lequel elles ne se reconnaissaient pas du tout, vu que toutes les femmes de ce passé étaient marquées du sceau masculin.

La question « comment les femmes veulent-elles être ? » demeure totalement ouverte. Le féminisme différentialiste n'a jamais mis en doute le fait qu'hommes et femmes doivent avoir des droits égaux mais il prône l'idée de l'existence d'une féminité qu'il ne faut résolument pas faire passer à la trappe. Les femmes sont « autres ». Elles ne sont ni inférieures, ni supérieures aux hommes ; elles ne sont ni soumises, ni subordonnées, ni supérieures. Elles sont « différentes » des hommes. Cette doctrine revendicatrice d'un « être autrement » n'a pas vraiment simplifié la réflexion en matière de sexisme.

Au vu de l'ensemble des débats ayant eu trait à cette problématique durant les années 80, on peut dire que, grosso modo, il existe trois types de théories concernant la masculinité et la féminité. Cette classification est schématique mais en tout état de cause, elle montre qu'il n'y a pas d'unanimité en la matière.

1. L'ancienne théorie de la suprématie factuelle et souhaitable des hommes sur les femmes peut être de nature biologique, pansexualiste, religieuse, traditionaliste ou autre. (T1)
2. Dans la théorie égalitariste, les femmes sont capables d'à peu près tout ce dont les hommes sont capables et inversement. Femmes et hommes ont des droits égaux et ont droit à une reconnaissance égale pour leurs compétences, et il convient d'œuvrer pour que cette égalité se matérialise également sous la forme de pratiques égalitaires dans tous les domaines de la vie. (T2)
3. La théorie différentialiste est apparentée à la théorie égalitariste : femmes et hommes ont certes des droits égaux (chose qui constitue une exigence absolue) mais cette égalité ne doit pas se traduire en pratiques égalitaristes. Vu l'héritage d'une théorie et de nombreuses pratiques dans lesquelles les femmes sont subordonnées aux hommes, l'autodéfinition des femmes est un processus totalement neuf qui va leur permettre de se reconstruire en tant que femmes. La mise en œuvre de ce processus chez les femmes implique que les hommes ne puissent plus se référer au schéma des « femmes à l'ancienne » et qu'ils soient donc, eux aussi, amenés à se redéfinir. (T3)

Dès lors que l'on s'est penché sur ces trois théories, qu'est-ce que le sexisme ?

Seule la T2 est clairement non sexiste. Ceci ne conduit toutefois pas automatiquement à la nécessaire identification d'une politique à partir de la T2. Ce n'est pas parce que l'on est d'accord sur l'égalité des hommes et des femmes que l'on doit nécessairement l'être aussi sur la question des moyens pour la concrétiser. Plus aucune politique ne se fonde sur la T1. Les lois et les mesures politiques qui viseraient à instaurer (ou à perpétuer) la suprématie d'un sexe sur l'autre appartiennent à un passé définitivement révolu. Qu'en est-il du statut de la T3 ? Pourquoi la T1 serait-elle sexiste et la T3 ne le serait-elle pas ? En effet, les deux formules opèrent une distinction claire entre « masculin » et « féminin ». Vu la manière dont la T3 est intégrée au sein du mouvement de lutte féministe, et compte tenu du fait qu'en son sein, les femmes s'y décrivent comme étant « autres », nous sommes enclins à ne pas considérer la T3 comme sexiste. En effet, les femmes font un choix pour elles-mêmes. Cela dit, cette question a donné lieu à des controverses passionnées au sein du mouvement féministe et dans les études sur les femmes. Au centre de ces polémiques, on retrouve la notion « d'essence » : dès lors que l'on parle de « féminité » et de « masculinité », on fait naître l'impression qu'il y aurait une essence masculine et une essence féminine, et que le plus souhaitable pour les hommes comme pour les femmes serait de vivre en conformité avec cette essence. Toutefois, les principaux théoriciens du différentialisme ont toujours soutenu qu'ils ne parlaient pas d'essence. Cette question demeure irrésolue. Le point central de la T3 réside dans le fait que cette théorie affirme l'existence de la féminité et vise à élaborer une manière de la vivre et de la formuler.

Au vu de toutes ces questions,
 au vu de la prédominance, jusqu'il y a peu, de l'ancienne théorie T1,
 au vu de l'incertitude (indécision, voire irrésolution) quant à la manière dont un système de croyances concernant l'égalité des hommes et des femmes se traduit ou doit se traduire dans la pratique,
 au vu de l'ambiguïté associée à une théorie différentialiste,

le « sexisme » correspondra à quelque chose de différent pour beaucoup de gens, ce qui est inévitable. C'est pourquoi nous n'avons pas besoin de constructions complexes. Ce que nous déterminons ici, au terme d'une analyse des éléments en présence, ce sont les paramètres régissant les diverses interprétations données à la notion de sexisme. Si cette question demeure un débat d'ordre sociétal, c'est précisément parce que l'opposition entre les différentes théories n'a pas été levée et ne peut, à ce jour, assurément pas être tranchée : même entre féministes, elle ne l'est pas. D'autre part, il convient également de ne pas passer ces discussions sous silence ni de les réfréner, que ce soit au niveau des autorités, au travers des lois, dans les médias, tout comme en aboutissant à une automodération au sein du mouvement social même.

► **Actes et agissements sexistes**

Le glissement permanent entre les trois théories n'est pas qu'un problème abstrait. Il génère également des problèmes notionnels au niveau des actes qui en sont à l'origine, des manifestations du sexisme, des représentations, ainsi que de l'imagerie consciente ou inconsciente liée au masculin et au féminin. Voici quelques exemples à ce propos :

- Un homme résolument empreint d'une théorie égalitariste tombe amoureux d'une jeune femme qui est l'incarnation même (au propre comme au figuré) de « la femme » telle qu'elle se conçoit dans la T1.
- Une femme cadre supérieure dans une importante multinationale se sent parfaitement à son aise lorsqu'elle se détend grâce à l'art conformément à la T3.
- Martha Stewart et Oprah Winfrey sont des femmes puissantes et riches qui animent des shows télévisuels ciblant essentiellement les femmes. Le contenu de ces émissions met en jeu les trois théories simultanément. Elles donnent de la nourriture, conformément à la théorie ancienne (les femmes aspirent en premier lieu à s'occuper de leur famille et sont contentes d'apprendre à mieux faire des gâteaux). Parallèlement, elles étayent la théorie égalitariste : les femmes peuvent devenir tout et parvenir à tout ce qu'elles se fixent comme objectif. De nombreuses femmes de ce type passent dans les émissions et les invitées en sont elles-mêmes des exemples éloquentes. Des alternatives nouvelles sont explorées et une nouvelle valeur est conférée à des pratiques anciennes. (D'une T1 modérée vers une T2, puis une T3 et retour en arrière, dans un ordre arbitraire)
- Michelle Obama est consciente du fait que dans tel ou tel milieu, il vaut mieux afficher des expressions semblant se rattacher à telle ou telle théorie, alors qu'il en va tout à fait différemment dans d'autres milieux. Comme son mari, elle a fait des études de droit. Dans le cadre d'un cours de sciences sociales, elle a rédigé un mémoire sur le racisme qui contient des analyses radicales et des conclusions sceptiques. Par contre, durant la campagne électorale, y compris dans ses discours personnels, elle s'en est tenue aux thèmes « doux » et plus féminins. (D'une T1 modérée vers une T2, puis une T3 et retour en arrière, dans un ordre arbitraire)

- Dans la théorie différentialiste, les filles et les femmes peuvent s'atteler au développement d'une féminité résolue (T3) avec autant d'intensité qu'il n'en faut pour leur permettre de fonctionner dans la société et l'environnement courants, qui sont gouvernés par la T2.

La discrimination basée sur le sexe relève des actes et des agissements sexistes. Cependant, tous les actes et les agissements sexistes ne sont pas des faits de discrimination prohibés.

Nous constatons donc :

- qu'il est impossible d'établir une relation univoque entre un acte sexiste et une théorie sous-jacente éventuelle ;
- que, certes, on peut interdire à quelqu'un de commettre certains actes mais qu'on ne peut lui interdire de souscrire à telle ou telle théorie concernant les rapports entre les sexes ;
- que le terme « sexisme » peut autant être utilisé au sens large pour adhérer à un système de croyances et aux expressions fragmentaires de celui-ci que pour la discrimination basée sur le sexe.

2. Origine de la notion de sexisme

Le mot « sexisme » est apparu assez récemment. Il a vu le jour aux États-Unis au début de la seconde vague féministe, dans les années 1960. Aujourd'hui commune, cette notion n'a pas toujours existé.

Il est généralement fait référence à l'article de Sheldon Vanauken (1969) comme étant la première fois où le terme « sexisme » apparaît. Deux autres « premières mentions » sont signalées dans le blog *Finally, a feminism 101 blog*, à savoir Pauline Leet en 1965 et Caroline Bird en 1968.²⁰ Il s'agit dans les trois cas de discours publiés prononcés dans le cadre de mouvements de jeunesse de gauche.

Il est intéressant de se pencher un peu plus attentivement sur l'élaboration du terme selon Vanauken²¹, qui est en effet généralement présenté comme étant « l'inventeur » de ce mot (bien que l'on puisse bien sûr également considérer comme sexiste le fait d'accorder le plus de crédit à l'homme). Nous parlons de l'année 1969. Le texte fut lu lors d'un discours prononcé dans le cadre d'une journée d'action organisée par une association estudiantine progressiste du Sud des États-Unis. Les étudiants voulaient du changement tout de suite (« *Change now!* »). Vanauken était à l'époque un quinquagénaire professeur et écrivain bien en vue et c'est par analogie avec la notion de « *racisme* » qu'il élaborait la notion de « *sexisme* ». Notons que chez Leet et Bird également, le racisme est présent dès le départ dans la description de ce qu'est le sexisme.²² Le discours de Vanauken était intitulé « *Freedom for movement girls – now* » (Liberté pour les filles du mouvement – maintenant). S'il parlait de « *girls* », ce n'est pas parce qu'il visait exclusivement les jeunes femmes et les petites filles. Pour lui, le plus gros des désavantages résidait dans la composition des mots « *woman* » et « *female* », qui incluent tous deux les notions de « *man* » et « *male* ». Au propre comme au figuré, les « *girls* » se distancient davantage des hommes ; elles sont plus autonomes.²³ Vanauken était donc sensible aux aspects « sexistes » de la langue.

Vanauken résume en quelques pages ce que Simone de Beauvoir et Betty Friedan ont analysé comme étant les aspects douloureux de l'existence féminine, à savoir la pré-programmation à la maternité comme s'il s'agissait d'un mauvais sort biologique, le fait d'être traitées comme étant une propriété des hommes, la docilité, l'amabilité, le silence, la poursuite des mythes sexistes et les soins apportés en silence aux hommes, et ce même dans les groupements de gauche, voire au sein même du « Mouvement ». Le mouvement étudiant ouvre les portes d'un nouveau monde et même si la proportion des choses ne va pas évoluer rapidement, les *girls* vont rester et parfois donner l'impression d'en être, voire parfois de « pouvoir » participer, amèremment, à l'arrière-plan (ce qui convient parfaitement aux garçons ...), déclare Vanauken. Si les *girls* sont bien présentes dans le « Mouvement », Vanauken envisage leur sort de manière assez pessimiste.

Tout comme est raciste celui ou celle qui proclame et justifie la suprématie d'une « race » par rapport à l'autre, est sexiste celui ou celle qui proclame et justifie la suprématie d'un sexe par rapport à l'autre.

Le mot « sexisme » est donc relativement récent. Pour autant, les théories sexistes ne le sont pas. Nombreux furent les philosophes qui eurent et exprimèrent des opinions concernant l'infériorité des femmes. Dans certaines de leurs phrases, ils ont clairement fait savoir que leurs théories relatives à « l'humain », à l'égalité, à la liberté, à l'équité, à ce que nous « pouvons » savoir, etc. ne visaient que les hommes. Plus d'un philosophe a écrit que les femmes sont inaptes à la pensée rationnelle ou aux réflexions approfondies, qu'elles sont inféodées à l'émotif et qu'elles n'ont pas besoin d'instruction hormis celle qui leur est utile à servir l'homme, et particulièrement leur mari. Certes, elles sont belles, gentilles et capables de créer et d'apprécier le beau mais elles sont inaptes à l'intellect de niveau supérieur.²⁴

Même si le sexisme en tant que système dominant et cohérent a pour ainsi dire disparu, les actes et les agissements sexistes (aussi partiels soient-ils) en confirment l'existence.

Le sexisme implique qu'un sexe soit censé être supérieur à l'autre, explique Vanauken, qui lance ensuite la question : « *Guess which* » : devinez lequel.

En principe, le sexisme est la suprématie d'un sexe sur l'autre. Dans la pratique, chacun sait que dans la plupart des cas, il s'agit de la domination des femmes par les hommes. Le concept lui-même a été créé pour cette situation. L'historiographie de la notion de « sexisme » montre que ce concept s'est opposé en termes de popularité aux notions de « *male chauvinist (pig)* » et de « *feminine mystique* » (selon Betty Friedan). C'est le terme « sexisme » qui a pris le dessus et est aujourd'hui la notion usuellement employée pour faire référence à la situation en question. « *Male chauvinist* » apparaissait comme trop injurieux et la lutte allait au-delà de l'insulte envers l'adversaire, les hommes ordinaires en eux-mêmes n'étant peut-être d'ailleurs pas « l'adversaire ». En outre, « *male chauvinist* » n'était pas un mot très pratique pour désigner le système et/ou le système de croyances dans leur globalité. Par « *feminine mystique* », Friedan visait les mythes sur la féminité dans lesquels les femmes sont emprisonnées. Tel est d'ailleurs le titre de son livre écrit en 1963, qui recueillit un grand succès et fit office « d'ouvre-boîtes », mais la notion elle-même était trop sophistiquée pour devenir un mot-clé dans la lutte. « Sexisme » et « sexiste » sont des mots courts qui mettaient en évidence le parallèle avec le racisme, à une époque où l'antiracisme tenait le haut du pavé. Ces mots remplissent parfaitement leur fonction.

Ce n'est que récemment que l'on a commencé à s'intéresser aux actes et aux agissements sexistes dans lesquels ce sont les hommes qui sont victimes d'un traitement négatif inspiré par le sexe.

Certains auteurs sont d'avis que la notion de sexisme envers les hommes est impossible. Anja Meulenbelt, par exemple, affirme que les hommes ne peuvent être victimes de sexisme en raison des rapports de forces déséquilibrés existant entre hommes et femmes.²⁵ En tant que groupe, les hommes détiennent la plupart des pouvoirs. Ce sont eux qui sont économiquement les plus forts. Ils sont un groupe dominant. Les femmes sont un groupe soumis. Selon elle, des membres d'un groupe dominant ne peuvent être discriminés. Jozef De Witte, directeur du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, est lui aussi d'avis qu'un groupe dominant ne peut être victime de discriminations.²⁶ Ceci est un point controversé. Pourquoi serait-il impossible de recourir à un système de croyances dans lequel les hommes sont inférieurs et où ils seraient traités sur cette base ? De leur côté, les adversaires du féminisme vont même jusqu'à affirmer que le féminisme est une théorie sexiste.²⁷

La logique veut que le sexisme à l'encontre des hommes existe (ou puisse exister) également. Ils ne le vivront pas de la même manière que les femmes, qui ont derrière elles tout un passé fait d'oppression, mais les hommes peuvent également faire l'objet d'un traitement négatif lié à leur sexe. À titre d'exemple, citons la fureur du « *boy bashing* » qui sévit tout un temps dans les écoles américaines et qui vit carrément naître un véritable « *merchandising* » : casquettes, t-shirts, posters et badges *boys are stupid*. Toute l'industrie du *Boys lie, Boys are great – Everyone should own one, Lying, cheating, stinking boys* est un phénomène sexiste, même si les hommes y détiennent encore une fois le pouvoir.

Le mot sexisme ramène donc au combat féministe : c'est dans ce cadre qu'il a vu le jour. Il ne correspond pas à une notion scientifique mais constitue un concept issu de l'usage linguistique au quotidien, conçu pour mener une lutte. Initialement créé pour lutter contre la suprématie des hommes sur les femmes, il renferme de nos jours une signification équilibrée et généraliste, dans laquelle les deux sexes peuvent chacun être « victimes ».

3. Une notion peu répandue

De nos jours, la notion de « sexisme » n'est pas très répandue. Toutes les personnes interrogées l'ont constaté dans leur environnement. Elles n'utilisent jamais ou très rarement ce terme. Alors qu'elles l'utilisaient plus fréquemment jadis, elles sont à l'heure actuelle moins enclines à l'employer et se rendent compte que les jeunes générations y sont totalement opposées.

Pourquoi le concept de « sexisme » est-il à ce point si impopulaire ?

- Le sexisme est immédiatement associé au mot *féminisme*, lequel n'est à l'heure actuelle plus positivement connoté.
- Le sexisme n'est jamais l'unique explication d'un échec.
- Un homme accusé de sexisme s'emporte, à un point tel que les femmes sont de nos jours extrêmement prudentes avant de proférer d'éventuelles accusations.
- Les femmes ont trop à perdre à se faire des ennemis pour des « futilités ».
- La notion de « discrimination » est à ce point en vogue à l'heure actuelle que le sexisme est immédiatement traduit par « discrimination fondée sur le sexe » et que l'emploi de cette expression est préféré.
- La lutte contre la discrimination nécessite davantage que des présomptions et des paroles en l'air.
- Les femmes sont de nos jours bien armées pour se défendre seules ; parler de sexisme s'apparente à de la victimisation.

D'aucuns sont cependant extrêmement attachés à cette notion, précisément pour des motifs féministes. Ils affirment que la structure de la société et l'ensemble des relations sociales sont à ce point pénétrées de mépris et de manque d'intérêt à l'égard des femmes que cette notion devrait – au contraire – être davantage employée qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. La proposition de loi d'Isabelle Durant et de Josy Dubié (cf. supra) découle précisément de cette préoccupation. Elle est cependant restée lettre morte en raison de la dissolution du Parlement fédéral en mai 2007 et a en outre été « phagocytée » par les nouvelles lois antidiscrimination du 10 mai 2007.²⁸ Elle a cependant été redéposée en octobre 2008, sous une forme légèrement amendée, par Muriel Gerken et Meyrem Almaci.²⁹ De même, lors des débats relatifs aux lois antidiscrimination précitées au Sénat (24 avril 2007), Isabelle Durant a réitéré son attachement à la notion de « sexisme » et exprimé sa déception quant à son absence dans lesdites lois.

L'expression « discrimination fondée sur le sexe » ne correspond en effet pas totalement aux pensées, théories et agissements couverts par le terme « sexisme ». C'est précisément parce qu'il est capital que l'attention focalisée sur la discrimination et la législation ne fasse pas table rase de la réflexion et de la discussion que l'attention ou le regain d'attention pour le « sexisme » est essentiel.

Chapitre 03

Mécanismes

Quels sont les mécanismes qui génèrent et pérennisent le sexisme tel que nous venons de le définir ? Nous en examinerons quatre. Dans le paragraphe « machine de genre », nous examinerons la « socialisation » sous la forme d'un commentaire relatif à l'apparition de la sexospécificité. Nous examinerons en outre le fonctionnement des stéréotypes, du sexisme quotidien et de l'humour en tant que principaux vecteurs de la diffusion du sexisme et de sa pérennisation.

1. La machine de genre

1.1. La notion de genre

Le genre est un élément constitutif de la société. Nous distinguons deux sexes ; la façon dont les femmes et les hommes se comportent et leurs rapports réciproques sont le fruit d'une évolution historique et culturelle. Le façonnement de la masculinité et de la féminité par la culture est désigné par le terme *genre*. Force est bien évidemment d'observer l'existence de la donnée naturelle (le sexe), mais les éléments innés sont transformés par la culture. Le terme anglais « *gender* » est devenu dans la plupart des langues européennes un terme habituellement employé pour décrire le façonnement culturel des sexes.³⁰

Dans la société, les différentes institutions sociales (le ménage, la famille, les pouvoirs publics, les établissements scolaires, les médias, ...) jouent leur rôle dans la mise en place de la féminité et de la masculinité. C'est comme si une *gendermachine* (machine de genre), composée de différentes instances « façonnant » les hommes et les femmes, était à l'œuvre.

Le mode de fonctionnement actuel de la machine de genre ne peut être comparé à celui qui fut le sien des décennies durant. Il n'est plus systématiquement enseigné aux jeunes filles (occidentales) qu'elles doivent être « l'ange de la maison », qu'elles doivent au maximum rester à la maison et qu'à l'extérieur, elles doivent principalement se déplacer dans l'ombre de leur mari, de leur père ou de leurs frères. Les femmes ne sont plus exclusivement modelées pour incarner l'idéal de la mère. L'éducation des jeunes hommes n'est plus basée sur les principes selon lesquels ils sont les uniques soutiens financiers de leur famille et que les enfants sont le problème et le domaine exclusifs de la femme. Ces principes ne leur sont en tout cas pas enseignés partout.

Les matrices, les modèles et les modes de fonctionnement de la machine de genre ont changé, même si cela ne signifie cependant pas qu'elle ait disparu ou qu'elle ne pourrait plus exister.

La notion de genre résume en un seul terme le slogan que Simone de Beauvoir a utilisé en 1949 dans son livre *Le deuxième sexe* : « On ne naît pas femme, on le devient ». Ces propos n'étaient pas un constat neutre à propos du caractère sexué du monde. C'était une critique sur le fait que le mode de façonnement des femmes leur était préjudiciable. Elle s'en prenait aux caractéristiques culturellement établies des femmes en tant que « groupe minoritaire » : la sujétion au groupe majoritaire, la soumission, le manque de

conscience de soi, une soif d'apprendre bridée, une conscience de soi réduite, la priorité accordée aux autres, être l'« Autre ». Elle perdait également la conscience de l'existence d'une « essence » féminine et d'une « nature » féminine. Les femmes ne devaient en outre plus se résigner au « destin naturel » de la maternité. Elle soulignait également les inconvénients que l'image féminine normative causait aux femmes : manque d'argent, de pouvoir, d'accès, de formation, trop d'enfants, trop de labeur quotidien, trop d'obligations contraignantes à l'égard des autres personnes avec lesquelles elles sont intimement liées, davantage de problèmes psychiques ...

Le mouvement féministe s'est attelé des années durant à ces problèmes (c'est-à-dire à la manière dont les femmes étaient « modelées » et maintenues en l'état). Leur principale motivation était leur refus de la forme existante de féminité et leur conviction qu'elle pouvait être modifiée.

La notion de genre est importante à plusieurs niveaux. Dans la théorie, cette caractéristique est appelée la stratification du genre.

1) Il existe bien évidemment des hommes et des femmes. Il s'agit de la première strate de la notion de genre. C'est une réalité empirique, tangible. En raison de la publication d'un très grand nombre de considérations théoriques à propos du genre, il importe de ne pas perdre de vue qu'il s'agit avant tout d'hommes et de femmes de chair et de sang. En ce sens, le genre est tout simplement un terme générique désignant les hommes et les femmes. C'est pratique ; c'est une espèce de *raccourci* d'une notion qui, à défaut, serait bien plus malaisée à exprimer.

2) La machine de genre se situe à un deuxième niveau de compréhension. La synergie entre les différents processus et institutions façonnant la manière d'être des hommes et des femmes fonctionne comme une machine produisant des femmes et des hommes. La politique, l'éducation familiale, les médias, les habitudes de la vie quotidienne *produisent* ou font des femmes et des hommes, tels qu'ils s'intègrent dans une société donnée. Les marges et la flexibilité sont de nos jours nettement plus importantes que dans les années 1970. Avant le vaste mouvement d'émancipation du siècle précédent, les femmes et les hommes façonnés par notre culture étaient nettement plus uniformes. Toutes les composantes de la machine de genre s'imbriquaient de manière très systématique et harmonieuse. Dans les années 1950, les probabilités que le médecin de famille, le commerçant, le fonctionnaire, monsieur le curé, les voisins et les parents partagent le même avis à propos de la masculinité et de la féminité et que leurs influences aillent toutes dans la même direction étaient nettement supérieures à ce qu'elles ne le sont à l'heure actuelle.

La machine de genre ne génère désormais plus de produits univoques (ou bivoques). Les différences entre les femmes et entre les hommes sont en effet considérables et elles se sont approfondies au cours de ces dernières années. De nos jours, les sociologues et les psychologues du développement parlent d'une biographie de choix, laquelle s'est substituée à la biographie standard. Le temps de l'amour, des fiançailles, du mariage et des modes de vie stéréotypés est révolu. Le nombre de choix posés est en augmentation constante ; les existences de différentes personnes épousent différents stades et modèles. Ces différences sont toujours plus ou moins cloisonnées par sexe, mais elles sont nettement moins sexospécifiques que dans la biographie standard.

La machine de genre, qui a toujours existé et qui est observée dans toutes les cultures, trouve sa source dans la culture contemporaine. Tel était également l'objectif du mouvement d'émancipation. Il est malaisé de prédire le déroulement ultérieur de cette évolution. D'aucuns estiment souhaitable que les différents éléments composant jadis la machine de genre n'adressent plus aucun message relatif au genre. D'autres estiment que l'élément essentiel est de proposer des possibilités de choix. La fin de l'uniformité s'accompagne également de la fin du caractère limitatif et discriminatoire. D'autres encore souhaiteraient le rétablissement de l'ancienne machine de genre.

3) A un troisième niveau, la notion de genre fait référence au caractère sexué d'objets et de processus. De nombreux objets et activités de notre société sont assortis d'une connotation masculine ou féminine. C'est le rose et le bleu de notre environnement. Le football est masculin et la cuisine féminine. Prodiguer des soins, c'est féminin et laver la voiture, c'est masculin. Le mascara est féminin et le marteau masculin. Il ne s'agit pas de lois de la nature ; certaines jeunes filles et femmes pratiquent le football ou assistent volontiers à une rencontre ; certains hommes aiment cuisiner et se chargent fréquemment des tâches quotidiennes. Très souvent, les associations spontanées avec ces questions et activités sont liées à l'un ou l'autre sexe. Elles sont sexuellement connotées. La charge sexuée détermine également les choix posés par les jeunes filles et les jeunes hommes, les hommes et les femmes. Cette situation a des conséquences très profondes : les jeunes hommes étudient les matières techniques et les jeunes filles la puériculture. Cet exemple est certes classique, mais il est bel et bien réel.

C'est un cycle ; toutefois, l'élément capital de l'exécution de la politique et de sa communication est la prise de conscience de l'image masculine et féminine inhérente à des activités et à des objets, et la mise au point de la stratégie nécessaire à l'examen de ces questions.

4) Enfin, les structures sont sexuées. Les principales structures et institutions sociales sont la plupart du temps occupées par davantage d'hommes que de femmes. Les institutions religieuses en sont certes un exemple extrême, mais d'autres structures du pouvoir sont également davantage dominées par les hommes. Le genre y joue donc également un grand rôle. En outre, pendant longtemps, ces structures ont fonctionné en vertu d'un modèle patriarcal, dans lequel les intérêts et les besoins des hommes constituaient le principe ordonnateur. C'est ce qu'on appelle le pouvoir du sexe.³¹

1.2. L'antisexisme dans une société sexuellement connotée

Les personnes qui luttent contre le sexisme dans une société (inévitavelmente) sexuellement connotée souhaitent en réalité atteindre des objectifs précis dans les différentes couches du genre.

- **Au niveau de la strate 1** : l'absence de sexisme à ce niveau suppose un accès et une attribution non fondés sur le genre (*access and attribution*³²), c'est-à-dire l'accès des hommes ET des femmes à toutes les formations, fonctions et positions, l'octroi d'attributs, d'opportunités et de positions en fonction des caractéristiques, des possibilités et des mérites individuels. Pas d'accès et d'attribution aveugles, exclusivement basés sur le sexe, donc.
- **Au niveau de la strate 2** : l'absence de sexisme suppose une machine de genre recalibrée, et non la neutralisation sexuée des processus de socialisation. Il présume cependant qu'il soit tenu compte des attributs de l'individu dans leur relation avec les attentes sociales par rapport

aux femmes et aux hommes et que cela s'effectue dans l'ensemble des institutions sociales (famille, école, médias, ...).

- **Au niveau de la strate 3** : les gens se représentent un monde dual, teinté de rose et de bleu, comme un monde sexiste, dans lequel chaque personne doit, individuellement, avoir la force et le courage de vaincre les stéréotypes.
- **Au niveau de la strate 4** : le sexisme structurel est combattu notamment par le biais de l'intégration de la dimension de genre. La mise au point d'une nouvelle politique et de nouveaux développements sociaux destinés à empêcher la résurgence d'anciens modèles sexistes est un processus laborieux et ardu.

Nous avons fréquemment observé des bribes de ces différents types d'opposition au sexisme dans les entretiens avec les experts menés dans le cadre de cette étude. Nous avons constaté que les personnes qui utilisaient jadis le terme sexisme préfèrent de nos jours parler du caractère sexué de la société. Lorsque les faits sont examinés à tous les niveaux du genre, les bénéficiaires de ces avantages apparaissent clairement. Dès que les jeunes, les étudiants, les fonctionnaires, ... ont perçu le caractère sexué et en ont appréhendé les conséquences, ils en tirent leurs propres conclusions.

La philosophe des sciences Margrit Eichler a écrit un guide destiné à lutter contre le sexisme dans la recherche scientifique.³³ Eichler estime que les principaux problèmes suivants sont récurrents dans la recherche scientifique et qu'ils mènent au sexisme :

1. l'androcentrisme : l'homme est considéré comme le centre du monde ; « l'être humain » est utilisé comme synonyme du terme « homme » ;
2. la surgénéralisation : les attributs de certains hommes ou de certaines femmes sont accordés à tous les hommes ou à toutes les femmes ;
3. l'insensibilité au genre : il n'est pas tenu compte des différences entre les hommes et les femmes ;
4. double normes : les hommes et les femmes sont évalués d'après différents critères, sur la base de l'ancienne répartition des rôles.

Les problèmes dérivés sont les suivants :

1. la normalisation des rôles sexués : les rôles sexués traditionnels sont considérés comme la norme et maintenus en l'état ; les hommes et les femmes qui ne s'y conforment pas sont considérés comme déviants ;
2. le familialisme : les hommes et les femmes sont examinés et traités en fonction de leur rôle dans le ménage : les femmes pouponnent, prodiguent des soins et sont toujours associées au contexte familial ; chez les hommes, le ménage passe au second plan ; leur travail prime et leur responsabilité à l'égard de la famille est d'assurer la protection et la subsistance ;
3. la dichotomisation : les hommes et les femmes sont de plus en plus fréquemment opposés ; la réflexion s'effectue au départ d'extrêmes.

Le guide d'Eichler est un instrument pratique permettant d'évaluer le degré d'enracinement d'une théorie de genre sexiste dans la recherche scientifique et d'élaborer des modes de réflexion plus sains. Il ne s'agit pas d'un pamphlet militantiste, mais d'un outil de réflexion non-sexiste.

1.3. Critiques sur le genre

► Sexe

Les lois antidiscrimination emploient le terme « sexe » et non « genre ».

La notion de genre est légalement inusitée. Il est en effet impossible d'apporter une définition opérationnelle au contenu conféré par la culture au terme « sexe ». Le mot « sexe » est un motif de discrimination, au contraire du « genre », même si la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes (*M.B.* du 30 mai 2007) est désignée par l'expression « loi-genre ». Nous savons en effet que les avis et les théories à propos du contenu des rôles sexués peuvent être extrêmement variés. L'exclusion fondée sur le sexe consiste à accepter un sexe (m/f) et à rejeter l'autre. C'est évident. L'exclusion sur la base du genre pourrait par exemple être interprétée comme le refus de ces « stupides secrétaires qui ne lisent jamais » et l'acceptation de parlementaires et de professeurs féminins.³⁴ La notion de genre fait certes référence à tout le processus de construction culturelle, au fait qu'il s'agisse « d'images de la femme » et « d'images de l'homme » ; aucune définition conceptuelle, invariable ou matérielle de la notion de « genre » n'est cependant disponible. Les rôles traditionnels ne sont pas directement légalement régis, contrairement aux accès et attributions à des positions sociales et à l'évaluation pour les tâches sociales (*access and attribution*). La loi estime que le genre ne fonde pas des actes de discrimination, sauf dans son acception étroite (c'est-à-dire lorsqu'il est employé comme synonyme des femmes et des hommes (voir strate 1, examinée au paragraphe 1.2 du présent chapitre)).

Il est logique et correct que le terme genre ne figure pas dans les lois antidiscrimination. Le genre est cependant indiqué dans les lois dites d'intégration de la dimension de genre dans les politiques du 12 janvier 2007.³⁵ Plusieurs passages de cette loi parlent de l'égalité entre hommes et femmes. Cette notion ne posera guère de problèmes lors de la mise en œuvre, étant donné qu'il s'agit d'une égalité de moyens, d'une égalité d'accès et d'une égalité de droits pour les hommes et les femmes. Il est également question de l'intégration de la « dimension du genre ». Ce volet est plus problématique. Cette notion est clairement précisée dans tous les ouvrages de référence internationaux traitant de l'intégration de la dimension de genre : il s'agit de tenir compte, dans les politiques, de la différence entre hommes et femmes, et ce, en vue d'assurer l'égalité. Adhérer à la théorie du genre T2 et la promouvoir, compte tenu du fait qu'il existe encore beaucoup d'atavismes de T1, et eu égard au fait que T1 et T3 ne sont pas interdits, mais peuvent être opposés Tout cela donne beaucoup de latitude, mais crée aussi de l'insécurité.³⁶

Dans la théorie politique, il est fait référence à un nœud similaire au dilemme de Wollstonecraft : souhaiter dans le même temps une parfaite égalité entre hommes et femmes et exiger qu'il en aille autrement.

À la lumière des difficultés de se positionner de manière non-sexiste à l'égard des femmes, nous ne pouvons pas perdre de vue que le sexisme peut tout aussi bien concerner les hommes que les femmes. Nous l'avons examiné au chapitre précédent et nous en donnons quelques exemples ci-dessous :

- Les pères qui n'obtiennent pas la garde de leurs enfants en cas de divorce, car le juge pense que les mères pourront mieux s'en occuper, sont victimes de sexisme. Ce problème est bien connu ; il induit des conflits dans de nombreux pays et nécessite la prise de mesures. La réglementation belge en matière de coparenté tente d'éviter la survenance de tels problèmes.

- Les hommes qui sont exclus du groupe de mères de la crèche : ce genre de scène est fréquent dans les films et les séries télévisées.
- Les hommes dont la volonté de prendre leur congé de paternité ou leur congé parental est entravée par leur employeur.
- Les belles jeunes filles et les robustes jeunes hommes sont des formulations sexistes, tant à l'égard des jeunes hommes que des jeunes filles.
- Farrell estime que l'on peut qualifier de sexiste l'affirmation selon laquelle les hommes qui ne sont pas enclins à nouer une nouvelle relation stable souffrent de la crainte de se lier (alors qu'en réalité, ils ont peur des nouveaux engagements financiers, qui – en marge de leur obligation alimentaire existante – seraient considérés comme un risque financier trop important).³⁷

Force est également de constater dans ces exemples « masculins » que le « genre » est le nœud de la question. Nous parlons cependant de « sexisme », et non de « genrisme ». Au début de la deuxième vague féministe, la langue anglaise connaissait certes le mot « *gender* », mais il n'était pas employé dans son acception actuelle. Bien que la notion de « sexisme » traduise une mise en accusation des genres traditionnels, le terme « sexe » – et non « genre » – occupe une place centrale dans la terminologie utilisée pour désigner le problème. C'est là que le bât blesse.

De nos jours, la notion de « *genderism* » figure dans le dictionnaire des experts anglophones. « *Genderism* » (genrisme) signifie le maintien de personnes dans des rôles sexués strictement délimités. Nous devrions en réalité préférer le terme « genrisme » au terme « sexisme » pour qualifier toutes les appréciations et tous les comportements qui surviennent et sont dûs à des conceptions désuètes et figées du contenu à donner aux rôles sexués. Il s'agit en effet d'un litige à propos du contenu de la notion de genre ; c'est un différend entre théories de genre.

Nous ne plaçons nullement pour l'instauration du terme « genrisme ». L'utilisation aussi massive du terme anglais dans la plupart des langues européennes posent en effet déjà suffisamment de difficultés. En comparant les termes sexisme et genrisme, nous démontrons en revanche clairement que le terme sexisme ne concerne pas tant le sexe à proprement parler, mais aussi le contenu qui est conféré à un sexe dans une culture donnée. Il s'agit du mode d'évaluation et de présentation des transformations opérées par la culture sur les éléments innés.

► **LGBTQ : deux genres ne suffisent pas**

LGBTQ est l'abréviation de *lesbian, gay, bisexual, transgender, queer*. L'abréviation LGBT préexistante a été ultérieurement complétée par le terme *queer*, qui est une espèce de terme générique qualifiant toutes les personnes qui, en termes de comportement et de préférence sexuelle, contestent la norme hétéro dominante.

Les adeptes du LGBTQ ne s'accrochent pas de la notion de genre, car, dans la définition du genre, il est toujours fait référence à l'existence de deux sexes. Ils souhaitent donc davantage d'attention, de respect et de droits pour les formes plurielles de genre et d'orientation sexuelle.

Nous n'approfondirons pas cette notion dans le cadre du présent rapport. Nul n'ignore que les préférences sexuelles sont l'un des motifs de discrimination précisés dans la loi.³⁸ Pour obtenir un diagnostic en matière de discrimination à l'égard des lesbiennes,

nous vous renvoyons à l'étude de John Vincke et Alexis Dewaele, dans laquelle 1.814 Néerlandophones et 683 Francophones ont été interrogé(e)s.³⁹ Ils opèrent une distinction utile entre homonégativité et hétéronormativité et entre l'homonégativité traditionnelle et l'homonégativité moderne. L'homonégativité traditionnelle est « le rejet de l'homosexualité et de sa qualification de péché, de maladie et de comportement non naturel ». L'homonégativité moderne est « une forme plus abstraite, plus subtile et moins manifestement négative de l'homonégativité traditionnelle ».⁴⁰ Les auteurs indiquent également que tant la discrimination potentielle que la discrimination vécue ont un effet négatif sur la qualité de vie.

► *Les féministes anti-genre*

La notion de genre est également critiquée par un certain nombre d'auteurs américaines, qui se considèrent certes comme des féministes, mais ne partagent absolument pas les visions de ce qu'elles qualifient de « féministes de genre ».⁴¹ Leur vision se situe dans le prolongement des travaux de Christina Hoff Sommers. Ces femmes affirment être des féministes (tous les droits pour les femmes, égalité des chances entre hommes et femmes, liberté, autonomie et autres valeurs prônées par le féminisme), mais elles s'opposent aux actions ciblées, initiées sous l'impulsion de féministes dites « de genre » ou « genristes », et destinées à modifier la masculinité et la féminité. Les féministes de genre sont d'avis que non seulement les lois iniques doivent être modifiées, afin de concrétiser les objectifs d'accès et d'attribution et d'éviter toute discrimination, mais que les « gens » doivent également changer. Le « nouvel homme », dont l'avènement sera favorisé par l'état, a été un grand idéal communiste. Ces critiques affirment qu'aux Etats-Unis, les féministes de genre tentent de s'accaparer les leviers de la politique, non pas pour aider les femmes à obtenir de meilleures positions (et tous les éléments qui en découlent en termes de formation, répartition des tâches, conceptions des rôles, ...) ni pour éviter la discrimination, mais principalement pour modifier la « féminité » et la « masculinité ». Les féministes de genre examinent tout sous l'angle du genre, introduisent partout une « dimension du genre » et veulent changer de manière ciblée les rapports entre les genres et leur contenu. Les détracteurs du féminisme de genre le considèrent comme une forme de technologie sociale, comme une volonté de jouer aux « apprentis sorciers » et s'y opposent. Ils peuvent accepter – voire souhaitent – l'égalité des droits, mais le rôle de l'Etat doit s'arrêter à ce stade.

► *Les anciens rôles sexués*

Nous sommes enclins à penser que le sexisme, dans le sens de la défense totale, systématique et cohérente d'une définition de la féminité et de la masculinité qui fait des hommes des « êtres supérieurs » aux femmes, n'existe plus. Les anciennes théories du genre n'ont cependant pas disparu ; la légitimation de l'inégalité continue en effet d'exister tant dans les grandes théories religieuses que dans des théories plus philosophiques ou sociobiologiques. Bien que la légitimation consiste souvent à qualifier les femmes et les hommes de « différents », mais « d'égale valeur » ou de « complémentaires », ces théories placent les femmes en dehors de tous les pans de la société, à l'exception des soins. Nous n'aborderons pas ici les grandes théories religieuses, mais nous nous attarderons sur un exemple saisissant fourni par Andreas Kinneging, professeur en philosophie du droit à l'Université de Leiden.

Le journal néerlandais *Volkskrant* a publié pendant plusieurs semaines (à compter du 31 août 2008) une correspondance entre Andreas Kinneging et l'écrivaine (néerlandaise / anglaise / pakistanaise) Naema Tahir à propos des rapports entre les sexes et de l'avilissement de la morale dans le monde occidental. Dès le départ, Kinneging précise claire-

ment ses valeurs fondatrices, qui sont dominées par l'idée suivante : les personnes qui ne participent pas au cercle de la vie ne méritent pas le respect. Cela signifie que la norme applicable aux femmes est et devrait être la suivante : être amoureuses, se fiancer, se marier, mettre au monde et éduquer des enfants, accueillir et chérir les petits-enfants et mourir entourées d'êtres chers issus de différentes générations. Toutes ces transitions sont rythmées par des célébrations héritées du passé et des sentiments qui comblent une vie bien remplie. Tout ce que les femmes font en marge de ces lignes directrices n'est certes pas interdit, mais secondaire et accessoire. Le cercle de la vie et tout ce qui gravite autour débouchent sur « une vie bien remplie » et les personnes qui ne s'y inscrivent pas ne méritent pas le respect. Les féministes démontent consciemment ce *circle of life*, le rejettent en tant que norme et diffusent des normes qui s'y opposent. Andreas Kinneging estime que ces agissements sont condamnables. Il pense qu'aucun autre cercle de vie n'existe pour les femmes – que ce soit dans l'art, la science ou la politique, la vie quotidienne, l'amitié ou la proximité.

Le point de vue de Kinneging n'est pas dirigé contre la femme ; il s'oppose cependant à la féminité dans l'acception que lui donne l'actuelle machine de genre officielle et il est ostensiblement antiféministe. Sa position implique qu'il n'éprouve aucun respect pour la Présidente de la Chambre, pour ses collègues féminines, pour la Chancelière, ni pour l'employé, le soudeur ou l'ouvrier féminin. Il est probable qu'il ne crachera pas au visage d'une collègue professeur féministe lors d'une réunion académique, mais ses déclarations dans le journal populaire instillent une image négative des femmes et du personnel politique œuvrant à l'égalité entre les sexes. Kinneging est également un opposant véhément à la pensée genriste : il estime en effet que le déterminisme culturel de la masculinité et de la féminité est la plus grosse erreur du féminisme et de la politique reposant sur ce principe. Il invoque à l'appui de ses arguments « les progrès que la biologie et la psychologie ont fait au cours des décennies écoulées ». Il fait comme si les féministes, les défenseurs de l'égalité des chances et les pourfendeurs du sexisme avaient toujours nié l'existence d'un matériel biologique.

Le point de vue de Kinneging peut être considéré comme un bon exemple de sexisme. De tels points de vue devraient-ils être interdits ? Très certainement pas. Ses lettres à Naema Tahir ont déclenché des discussions passionnées dans les forums du *Volkskrant* et contribué à une certaine prise de conscience. La publication, sous la forme d'arguments et de contre-arguments, tel un feuilleton ou un recueil de correspondance, est une formule ardue mais passionnante. Les propos échangés entre Tahir et Kinneging ont été étonnamment profonds. Cet échange épistolaire rappelle que les théories de l'inégalité n'ont pas disparu et qu'elles peuvent aisément revenir sous une nouvelle mouture. Il nous enseigne également que nous devons toujours rester vigilants, même sur le plan théorique.⁴² Les théories de l'égalité ne sont la plupart du temps plus contestées. Les anciennes théories sommeillent toujours, mais elles sont parfois exprimées par des orateurs intelligibles (comme Kinneging) qui donnent l'impression à certaines personnes qu'ils expriment exactement ce qu'elles ont toujours pensé. En tant que philosophe du droit, Kinneging est également un acteur majeur de la discussion relative à la liberté d'expression. Il apporte sa contribution, que ce soit dans la théorie ou dans la pratique. Dans la théorie, en tant que professeur en philosophie du droit, il affirme que les avis ne peuvent pas être interdits, alors que dans la pratique, il relève un point de vue à propos des rapports entre les sexes qui ne s'inscrit pas dans le discours officiel et dominant relatif à l'égalité. Son opinion controversée ne peut en effet pas être interdite. La législation antidiscrimination ne peut rien contre la théorie du genre de Kinneging, et cela n'est du reste pas nécessaire.

2. Stéréotypes et généralisations erronées

La réflexion à propos du sexisme, du racisme, de la marginalisation, de l'exclusion, de la pauvreté, de l'égalité des chances, de l'homophobie, de la xénophobie, de l'âgisme et du capacitisme est grandement influencée par les théories de la psychologie sociale. L'établissement de stéréotypes est l'un des processus socio-psychologiques majeurs dans la mise en place de la négativité par rapport à certains groupes.

Les stéréotypes sont des représentations vagues, globales et récurrentes, dans lesquelles certaines (prétendues) caractéristiques sont admises comme étant communes à tous les membres du groupe (êtres humains ou objets). Les stéréotypes peuvent être à la fois positifs et négatifs. C'est ainsi que je peux avoir une représentation stéréotypée positive de la vie en ville ou une représentation stéréotypée négative des rues sombres. Toutefois, la vie dans une ville donnée (Gênes ou Nimègue) pourrait s'avérer très monotone et ennuyeuse, tandis qu'une sombre rue pourrait s'avérer sûre et romantique. De même, des femmes blondes pourraient être intelligentes et des boxeurs, très doux ; les jeunes hommes marocains pourraient être très studieux et les jeunes filles portant un voile, très cultivées et sûres d'elles. Les mères de cinq enfants pourraient être très ambitieuses et « bûcheuses » et des présidents noirs (Afro-américains) pourraient être aussi bons ou aussi mauvais que des présidents blancs.

L'utilisation d'un stéréotype est, invariablement, l'application d'une généralisation qui peut être erronée. Toute généralisation est quelque peu erronée, mais toutes les généralisations ne sont pas totalement erronées. Il est toujours possible de rencontrer un Néerlandais qui n'est pas avare, un Irlandais qui n'est pas roux, voire une chaise n'ayant pas quatre pieds. La question qui se pose est cependant de savoir si l'avarice, la rousueur ou les quatre pieds sont les principales caractéristiques des Néerlandais, des Irlandais ou des chaises. « Le Néerlandais n'existe pas », avait un jour affirmé Máxima, la princesse héritière des Pays-Bas, qui avait été très mal accueillie par « les Néerlandais ». ⁴³ Les Irlandais sont les Européens qui, ces dernières années, ont donné l'exemple sous l'angle économique et les chaises servent avant tout de siège, indépendamment du nombre de leurs pieds.

Nous avons besoin de stéréotypes pour pouvoir nous orienter dans le monde, pour pouvoir trouver un *modus vivendi* avec les autres et pour anticiper notre comportement face à certaines situations. Si nous ne pouvions pas disposer de stéréotypes de genre, notre comportement serait dérégulé. Notre compréhension de la société s'effriterait. Les stéréotypes font nécessairement partie de notre cadre de référence. Cela ne signifie cependant pas que tous les stéréotypes soient opportuns ou utiles.

Le slogan de Corine Van Hellemont – « consommez les stéréotypes avec modération » – est à cet égard judicieux. ⁴⁴

Les stéréotypes ne sont pas uniquement dans les médias – ils sont partout – mais les médias constituent le principal domaine où ils captent l'attention. Il est remarquable de constater la mesure dans laquelle tout encouragement à l'autorégulation par les pouvoirs publics, indépendamment de leur niveau (mais surtout au niveau européen), est toujours perçu comme une limitation de la liberté d'expression.

La confusion et la mauvaise interprétation malveillante dans la presse du rapport de la commission des Droits de la femme et de l'égalité des genres du Parlement européen du 29 mai 2008 « sur l'impact du marketing et de la publicité sur l'égalité entre les hommes et les femmes » (2008/2038(INI)) sont à cet égard stupéfiantes. Le contenu de ce rapport a

été erronément repris dans la plupart des communiqués de presse. Les recommandations et les codes d'autorégulation ont été présentés dans la presse comme des mesures de contrainte ; les stéréotypes demandant le rejet des recommandations ont été caricaturés. Les femmes (et les décideurs prônant la création d'une image correcte de la situation) ont été accusé(e)s de tous les maux.

3. Le sexisme au quotidien

Au quotidien, les gens ne sont pas tant confrontés au caractère sexiste de la structure sociétale ni à une idéologie sexiste à proprement parler, qu'à des expressions fragmentaires, des éruptions, des commentaires et des actes de harcèlement, des compliments et des approches non sollicité(e)s. Il s'agit du rôle que le « sexe » joue dans les rapports de tous les jours – c'est-à-dire le « sexisme quotidien ».

Philomena Essed a abondamment étudié le phénomène du « racisme quotidien ». Dans ses publications, elle donne des exemples et affûte les esprits pour traquer son apparition. La sensibilisation au racisme est apparue dans le chef à la fois de la victime du racisme ordinaire et de l'intervenant ou de l'acteur. Un élément capital dans les activités relatives au « racisme quotidien » est d'apprendre à discerner si quelque chose vous arrive parce qu'en tant qu'individu, vous êtes ou faites quelque chose, ou si cela vous arrive parce que vous êtes classé dans une « race » donnée et parce que des conceptions générales à propos de cette « race » sont véhiculées. Ce phénomène n'aborde pas uniquement les cas majeurs de « discrimination » ; il s'agit également de la manière dont vous êtes traité en rue et dans les magasins, de l'élargissement éventuel de vos cercles d'amis, des attentes en matière de travail ou de formation qui vous sont (éventuellement) formulées, des regards, etc. La première édition de l'ouvrage d'Essed – *Alledaags racisme* (1984) – est parue il y a plus de vingt ans déjà. Le racisme ordinaire n'a certes pas disparu de nos jours, mais l'autonomisation qui émanait de la conscience de ce phénomène semble – elle – malheureusement avoir disparu.

Nous pouvons comparer le sexisme ordinaire au racisme ordinaire. Dès le début de la deuxième vague féministe, la lutte contre le sexisme quotidien est devenue un des chevaux de bataille du mouvement féministe. Il est intéressant de constater que de nombreuses jeunes femmes ne souhaitent plus que certains désagréments, dont elles sont victimes dans leurs relations sociales, soient considérés comme des formes de sexisme ordinaire. Il s'agit probablement d'une forme de force, c'est-à-dire d'une prise de conscience (plus ou moins fondée) de leur propre force et de leur propre individualité.

Les hommes peuvent jouer un rôle majeur dans la lutte contre le sexisme de tous les jours. Ils ne sont pas les uniques responsables du sexisme structurel à l'égard des femmes observé tout au long de l'histoire. Les hommes contemporains ne sont pas les acteurs d'hier et de très nombreuses balises sont nécessaires pour garantir le fonctionnement de la société en tant que structure. Toutefois, les acteurs du sexisme ordinaire à l'égard des femmes sont les hommes qui rencontrent des femmes modernes au bureau, dans les magasins et les administrations, dans les médias, en rue et dans l'intimité. Leur comportement est dès lors de la plus haute importance. Le site Internet *Menstuff* formule aux hommes plusieurs suggestions intéressantes pour mettre un terme au sexisme.⁴⁵ Ses concepteurs traitent du sexisme au quotidien à l'égard des femmes et des comportements que peuvent adopter les hommes pour le bannir de l'existence des hommes et des femmes.

1. Reconnaître que la vision qu'ont les hommes et les femmes d'eux/elles-mêmes et du sexe opposé est façonnée par le conditionnement sexiste de notre société.
2. Comprendre que ces visions sexistes sont tenaces et qu'elles entravent la réflexion des deux sexes à propos des hommes et des femmes.
3. Penser que la « véritable » nature de toutes les femmes et de tous les hommes est d'être forts, affectueux, intelligents, motivés, coopératifs, capables de s'affirmer, conscients d'eux et attentionnés.
Si tel n'est pas le cas, c'est dû à leur conditionnement sexiste.
4. S'informer à propos des modes d'oppression des femmes.
5. Partager le travail qui est traditionnellement qualifié de « travail de femmes ».
6. Contester, auprès des hommes et des femmes, le fait que les jeunes hommes sont par essence agressifs et violents.
7. Lutter contre l'homophobie (c'est-à-dire la peur d'être proche des personnes du même sexe).
8. Encourager les hommes à montrer leurs sentiments.
9. Soutenir le leadership des femmes.
10. Adopter, en tout temps et en tout lieu, un comportement non-sexiste.

L'approche du sexisme ordinaire adoptée par Chiennes de garde est toute autre.⁴⁶ Elles sont vigilantes et tentent de dénoncer le sexisme à l'égard des femmes et à le combattre où qu'elles se trouvent. Chiennes de garde est une organisation française qui lutte contre les injures sexistes en public. Ses membres sont bien davantage que de simples *watchdog* du sexisme dans les médias. Certes, elles agissent en tant que tel, mais elles traitent également des questions relatives à la manière dont sont abordées les femmes, aux propos désobligeants dans le travail quotidien, aux humiliations dans l'administration, ainsi qu'à la représentation des femmes (tant des femmes célèbres, éminentes que des femmes « ordinaires »). Elles examinent le langage verbal et corporel et crient leur ras-le-bol face au sexisme. Elles sont actives par le biais d'un site Internet, de publications et d'actions. Isabelle Alonso a publié en 2001 un ouvrage consacré à sa volonté d'être une « chienne de garde » ; elle y expose l'importance de cette fonction de veille publique :

« L'essentiel [du travail des Chiennes de garde] est symbolique. Le message s'adresse aux autres femmes, aux milliers de femmes qui, chaque jour, dans les bureaux, les usines, à l'ANPE, dans leur famille ou dans la rue, encaissent, dans l'anonymat et l'indifférence générale, le même type d'agression. Les femmes ont l'habitude de vivre chacune de ces agressions individuellement, comme si chaque insulte était un événement isolé sans lien avec les autres. »⁴⁷

Florence Montreynaud, ancienne présidente de Chiennes de garde, donne, dans son livre *Bienvenue dans la meute !* (2001), cent réponses aux objections qui sont formulées à l'égard de la campagne de lutte contre les propos sexistes. Leur fil conducteur est la conscientisation du grand public, la défense des femmes, l'atténuation des souffrances actuelles, l'expression de la colère existante, l'organisation d'actions, ainsi que la conscientisation face au caractère quotidien et général des injures implicites et explicites. Les hommes peuvent certes être solidaires, mais Chiennes de garde et La Meute s'adressent aux femmes.⁴⁸ Et la Meute des Chiennes de garde de préciser que si les hommes sont victimes de sexisme, ce n'est que dans des cas exceptionnels, qui ne présentent jamais le caractère oppressant du sexisme à l'endroit des femmes. Rester polies et réprimer leur douleur n'ont pas (plus) de sens pour les femmes, d'où l'appellation donnée à l'organisation.

Tant Essed (en ce qui concerne le racisme) que Landrine et Klonoff (à propos du sexisme) soulignent les dommages psychiques et corporels qui sont causés par une exposition permanente au racisme et au sexisme. Ces constats semblent également être l'un des moteurs de l'action des Chiennes de garde ; elles considèrent en effet que la connaissance des mécanismes est le principal facteur préventif permettant de limiter les dégâts. Des compléments d'enquête sont à cet égard souhaités : aucune certitude n'existe en effet quant à l'efficacité de la protection induite par la prise de conscience exogène du sexisme ordinaire à l'encontre des blessures actuelles ou ultérieures. Affirmer qu'il s'agit de la bonne stratégie est un réflexe trop aisé, hérité du temps où le mouvement féministe était encore puissant.

4. L'humour

Le sexisme ordinaire est notamment qualifié d'humour. Le sexe et les rapports de genre sont en effet une source intarissable pour les blagues et les plaisanteries, les caricatures et les BD. D'une part, le sens de l'humour est imposé et, d'autre part, les messages présentent de nombreuses couches de signification qui font que les messages sexistes ne sont jamais tout à fait ce qu'ils paraissent être. Tant l'émetteur que le destinataire manient activement le message.

S'agissant du genre, ces messages ne sont jamais plus aussi unidimensionnels qu'au moment précédant l'activation de la machine de genre. L'annonceur qui réalise une publicité sexiste sait dans la plupart des cas qu'il flirte avec la limite et en joue sciemment. Cette limite fait du reste partie intégrante du message. L'homme qui affirme : « Une bonne baffe fait toujours du bien, en tous les cas chez les femmes » prononce de tels propos tout en sachant qu'il ne le peut pas. En raison de la lutte de longue haleine menée contre le sexisme ordinaire, la plupart des remarques sexistes ont aujourd'hui plusieurs doubles sens, ce qui rend la lutte plus complexe que jamais. Le sexisme fait mal, mais il ne semble jamais « réel » et il faut en rire - ce qui n'apaise nullement la douleur.

Les critiques du jugement Rent-a-Wife (voir plus haut) reprochent aux plaignants leur manque d'humour. Quant aux adeptes de cette plainte et du jugement, ils ne souhaitent pas que l'humour soit légalement interdit. C'est du reste un danger lié à la législation antidiscrimination, en ce sens qu'elle prône l'autocensure et qu'elle brime donc la franchise, la liberté d'expression, la spontanéité et l'humour.

Chapitre 04

Pierres d'achoppement

1. Des libertés antagonistes

Les droits de la femme sont les droits de l'homme. La constitution, tous les traités internationaux et les transpositions en législation nationale des directives européennes relatives à l'égalité et à la non-discrimination soulignent que les êtres humains doivent faire l'objet d'une égalité de traitement. Les femmes et les hommes ont donc droit à cette égalité de traitement.

Ces mêmes lois, traités et instructions postulent la liberté des cultes. Aucune hiérarchie n'est organisée entre les différents motifs de discrimination ; l'exclusion et la discrimination de nature religieuse sont dès lors tout aussi « graves » que celles fondées sur le sexe. Dans la lutte contre le sexisme, il convient d'être extrêmement vigilant afin de s'assurer qu'au regard de l'inquiétude sociétale relative à la liberté des cultes, l'attention accordée aux conceptions négatives et à l'inégalité de traitement fondées sur le sexe ne soient pas abordées de manière accessoire par rapport aux conceptions négatives et à l'inégalité de traitement fondées sur la religion.

Le mouvement féministe en Occident – et donc en Belgique également – a dû batailler ferme contre les conceptions religieuses du christianisme, lesquelles n'accordaient pas aux femmes une place égale à celle des hommes dans la société. En Belgique, l'Église catholique a été la gardienne d'une morale dans laquelle les femmes étaient prisonnières des mythes de la maternité, de la vertu et de la sollicitude. Cette mentalité a également fait en sorte que l'égalité ne s'est pas matérialisée, que les femmes n'ont joué qu'un rôle sociétal et public très réduit et qu'elles ne pouvaient pas prétendre faire carrière. Elles ne l'envisageaient du reste même pas ; le niveau d'aspiration faisait défaut et les médecins scolaires, les services d'orientation professionnelle, les curés et les pieux parents mettaient tout en œuvre pour pérenniser la faiblesse de ce niveau et les orienter vers des disciplines « féminines ». La religion et la morale faisaient en sorte que « l'égalité » restait, dans la plupart des cas, lettre morte. Il était tout au plus question d'équivalence abstraite. Une situation où les femmes n'avaient que peu de choix, peu ou pas de pouvoir ou de responsabilité publique, étaient cantonnées à des tâches reproductives, sanitaires et ménagères, n'écrivaient pas l'histoire, ne déterminaient le cours ni de la science ni de la culture ou de l'économie, était décrite comme « équivalente ». La valeur de la femme était considérée comme complémentaire à celle de l'homme.

De nombreuses femmes n'avaient accès à « l'égalité » qu'en s'affranchissant de la morale religieuse et des idéaux de la religion catholique à propos des « femmes » et de la « féminité ». En 2004, le Vatican a encore mis en garde, dans un courrier adressé aux évêques catholiques, contre les dangers du féminisme moderne.⁴⁹ Cette lettre faisait référence aux différences « naturelles » entre hommes et femmes et à la nécessité d'éviter toute « animosité » entre hommes et femmes qui serait encouragée par le féminisme. Pour les évêques, la femme est encore et toujours la « mère » ou la « vierge » et elle doit se tenir à l'écart de l'exercice de toute tâche sociétale. Cette lettre fait table rase de nombreuses années de lutte pour les droits de la femme et des succès qu'elles avaient engrangés. Elle fait totalement fi de la réalité sociale et des idéaux sociétaux d'une grande majorité de la population.⁵⁰ C'est un combat d'arrière-garde, mais qui exprime toujours la norme de l'Église catholique. La prêtrise pour les femmes a disparu de

l'agenda. Dans l'intervalle, les traités internationaux affirment que la discrimination fondée sur le sexe est inadmissible.

La vision relative aux relations entre les genres et à la position des femmes dans l'islam est sexiste dans les deux acceptions de notre définition. Le système de croyances parle de *submission*, de soumission des femmes aux hommes. En termes d'*accès* et d'*attribution*, les femmes n'ont pas le droit d'occuper toutes sortes de places et de positions. S'agissant de la sexualisation, la vision sur la sexualité masculine est à ce point radicale que les femmes doivent se couvrir, afin de ne pas tenter les hommes. Les femmes qui s'en abstiennent ne méritent pas le respect. Les obligations et les interdits imposés aux femmes par la culture islamique mettent souvent les musulmanes en porte-à-faux par rapport à la société belge.⁵¹ De nombreuses pratiques ayant trait aux conceptions islamiques de la féminité sont en outre interdites par les règles et lois locales.

Quelques exemples :

- le port d'un voile au comptoir de services officiels ;
- la non-participation au cours de natation à l'école ;
- le port d'un voile dans les écoles où cette pratique est interdite ;
- le refus de serrer la main de collègues ou de clients ;
- le refus de recevoir des soins gynécologiques d'un médecin masculin ;
- les mariages forcés ;
- les affaires d'honneur ;
- le contrôle social des frères sur les sœurs, des hommes sur les femmes ;
- la tolérance face à la violence domestique.

La plupart de ces exemples sont non seulement sexistes, mais aussi légalement interdits. Les discussions autour de la question de savoir si ces pratiques sont imposées par la culture ou par la religion ne pèsent pas lourd lorsque les victimes sont des femmes.

La stratégie d'éradication de ces pratiques ou de leur maintien dans le cadre légal est affaire des pouvoirs publics, de la société civile et du mouvement féministe. Il y a, d'une part, le souci majeur de ne pas porter atteinte aux droits des femmes et à l'émancipation obtenue et, d'autre part, la liberté des cultes ; de plus, toutes sortes de pratiques interférant dans la vie des jeunes filles et des femmes sont considérées comme relevant de la sphère privée.

Lisa Wouters décrit de manière très pertinente dans la préface de son étude la confusion et les émotions existant parmi les femmes à propos de ces questions :

« L'année dernière, le 19 octobre 2006, j'ai participé à une journée d'étude organisée par Sophia. Ce qui, dans un premier temps, avait été décrit comme une journée de réflexion sur le thème « Genre et interculturalité ; un débat dans le mouvement féministe », déboucha sur un véritable « clash », dans lequel s'exprimaient toute la passion / toutes les émotions y afférentes. Je pense que ces discussions enflammées n'ont dû laisser personne indifférent et j'y ai été pour la première fois confrontée avec – ce qui s'est avéré être – des lignes de fracture manifestes dans le mouvement féministe. »⁵²

Cette confusion ne naît pas du fait que la majorité des femmes estimerait qu'elles doivent être soumises aux hommes, qu'elles ne sont pas aptes à assister aux offices avec les hommes, qu'elles devraient être enfermées dans des sphères privées féminines ou qu'elles devraient être soumises à un système de valeurs autre que celui des hommes. Non, le trouble naît du fait que les femmes ne s'entendent pas à propos des solidarités à établir ou à propos de leur mode d'expression.

Une table ronde a été organisée le 8 décembre 2008 à propos du numéro thématique des *Cahiers Marxistes* (décembre 2008) consacré au « féminisme à l'épreuve du multiculturalisme ». Elle avait été annoncée comme suit :

« Aujourd'hui la libération des femmes croise le besoin de reconnaissance de la diversité culturelle. Ce croisement brouille tous les repères et fragilise le mouvement des femmes qui a continué à évoluer sans toujours intégrer les nouvelles réalités sociales. Ne serait-il pas temps de s'interroger sur les 'acquis' du féminisme et les 'accommodements' qu'il est prêt à, qu'il se doit de, consentir pour accueillir cette diversité ? »⁵³

Les probabilités que la rencontre ait été tout aussi animée que celle décrite par Lisa Wouters sont grandes. Il suffit de penser aux différents points de vue qui sont avancés dans le cadre du débat sur le port du voile.

Le *Vrouwen Overleg Komité* (VOK) met l'accent sur le droit à la décision des femmes, qui a toujours été le principal argument du mouvement féministe, et qui le demeure à l'heure actuelle.⁵⁴

Les auteurs du livre *De islam in Europa : dialoog of clash ?* (2008) trouvent que ce point de vue est incompréhensible. Geert van Istendael notamment exprime son incompréhension. Il fait également la comparaison avec la répression des femmes par l'Église catholique, telle qu'il l'a vécue dans sa jeunesse.

Le rapport final de la Commission « chargée d'établir le contenu du cursus Orientation sociale » précise clairement les valeurs fondamentales régnant en Flandre en matière d'égalité h/f :

« La femme est l'égale de l'homme et a les mêmes droits que lui. Les us et coutumes – éventuellement fondés sur une conviction religieuse – ne peuvent pas être invoqués pour octroyer à la femme – dans ou en dehors du mariage – moins de droits qu'à l'homme. Pour autant qu'il ne s'agisse pas de distinctions qui – notamment dans le cadre de la protection de la grossesse et de la maternité – découlent directement de différences physiques entre l'homme et la femme, tout droit revenant à des personnes du sexe masculin est également acquis aux personnes du sexe féminin et vice versa. Les jeunes filles et les jeunes hommes doivent disposer des mêmes opportunités d'épanouissement. »⁵⁵

Le fait que la multiculturalité puisse être un « danger » pour les droits des femmes est un débat qui est mené depuis longtemps déjà au niveau international. L'article de Susan Moller Okin – « Is multiculturalism bad for women ? » (1999) – a joué sur la scène féministe internationale un rôle majeur dans la réflexion critique à propos des droits fondamentaux antagonistes. Il ne s'agit pas uniquement du voile porté par le personnel communal féminin belge ; l'affrontement entre les droits des Indiens dans les réserves canadiennes et la constitution canadienne pose en réalité le même problème.⁵⁶ Il s'agit du conflit entre les droits et les obligations de groupe par rapport aux droits et devoirs généraux. Dans un commentaire à l'article d'Okin, Martha Nussbaum (1999) cherche une solution dans la vision indulgente de la religion et dans la volonté d'appréhender la complexité de la problématique. Cela ne vaut bien évidemment que si nous avons affaire à une religion tolérante et à des croyants également disposés à appréhender cette complexité. Si la doctrine officielle d'une religion affirme qu'elle seule peut dicter ce qu'est la religion et postule en outre son immuabilité, le degré de tolérance religieuse de certains adeptes n'aura guère d'importance.

Eva Brems, professeure de droits de l'homme à l'Université de Gand et présidente d'Amnesty International Flandre, estime sans ambages : le port de symboles religieux est un droit humain ; les droits de la femme sont également des droits de l'homme et les « chances » des musulmanes, telles qu'elles sont déterminées dans les familles islamiques, relèvent de la sphère privée, aussi longtemps qu'aucun acte criminel n'est commis.

En tant qu'organisation féministe, Vie Féminine collabore activement avec les musulmanes, même avec les musulmanes portant le voile.⁵⁷ Elle a rédigé un dossier dans lequel elle affirme ne pas vouloir prendre position « pour » ou « contre », mais uniquement recadrer le débat. Ce dossier expose clairement les limitations et les freins à l'occupation d'une place dans la société découlant du port du voile. Les auteurs – et c'est intéressant – soulignent également deux aspects qui sont moins fréquemment abordés dans ce débat. (1) Le port de voiles porte atteinte à la *mixité* de la société. La société occidentale est une société mixte (h/f), en rue,⁵⁸ dans les quartiers, dans les écoles, les associations, les parlements, les médias. L'apparition d'un monde de femmes, cloisonné par rapport à celui des hommes, est contraire à l'esprit de notre démocratie. (2) Le voile est porté par des filles de plus en plus jeunes, ce qui, même si cela choque, sexualise les jeunes enfants.

Outre la loi, les pouvoirs publics disposent encore d'un autre moyen pour aborder la question des droits fondamentaux – à savoir celui des subventions. En 2005-2006, une Commission des Sages s'est penchée sur le financement par l'Etat fédéral des ministres des cultes et des délégués du Conseil central laïque.⁵⁹ Nous pouvons lire dans le rapport final de cette Commission que les entretiens menés avec les porte-parole des cultes et du Conseil central laïque ont toujours abordé la question des femmes au sein de leur organisation. Le minimum légal est toujours respecté, même si cela relève également du compromis. Le sexisme au sein des religions n'est dès lors pas encore révolu.

2. Pornographisation

Nous utilisons le terme « pornographisation » pour aborder le phénomène suivant : la pratique sexuelle et la morale se modifient de manière telle qu'au fil du temps, le comportement sexuel s'apparente de plus en plus à de la pornographie, au sein d'une société où la sexualisation adopte des formes pornographiques. La « pornographisation » fait référence aux vidéos musicales destinées aux jeunes adolescents, qui regorgent de gestes, de textes et d'attitudes obscènes et présentent de plantureuses femmes soumises ; à la pornographie sur le gsm des jeunes ; à la prostitution des jeunes filles sur Internet ; aux *lover boys* ; au sexe de consommation par de très jeunes personnes ; à la promiscuité en tant que philosophie de vie Tout le monde pourrait compléter cette liste, même si aucune définition précise n'est donnée pour recouvrir la notion de « pornographie ».⁶⁰

Les résistances sont grandes à l'idée d'agir contre ces évolutions : la libéralisation de la sexualité est en effet une grande avancée. De nombreux hommes et femmes ne veulent, à juste titre, rien céder en la matière.

Dans ce contexte, l'opposition des jeunes gens face à la pornographisation est capitale, car elle permet d'étendre les frontières. Citons à titre d'exemple le manifeste *slow-sex* aux Pays-Bas. *Slow sex* est un mouvement de personnes qui ne prônent pas la pruderie, mais s'opposent aux nouvelles pratiques sexuelles qu'ils voient se développer à un rythme effréné. Ils postulent l'autorestriction des jeunes hommes, l'autoréflexion des jeunes filles, le sexe pour le plaisir et/ou par amour. Ils veulent cependant aussi que le sexe ne soit pas exagéré, ne soit pas assimilé aux drogues et à la violence. Le manifeste

slow-sex estime que le sexe ne doit pas être obsessionnel, impérieux, voire contraint, et milite pour qu'il ne tombe pas dans la sphère commerciale. Sans stress, librement et de manière réfléchie. Le terme « *slow* » a été choisi à dessein : il retire le sexe de la sphère des *partydrugs*, des performances et des records en tout genre.

« Le Slow sex est à la fois une critique de la 'commercialisation' des passions et de la prudence chrétienne et islamique. La sexualité doit se pratiquer sur pied d'égalité. C'est un appel à retirer le sexe du domaine des performances, de la domination et de l'oppression. »⁶¹

Ce manifeste est basé sur l'ouvrage de Brechtje Paardekooper et Dylan van Rijsbergen, *Slow sex : een erotisch beschavingsoffensief* (2008). Le mouvement *slow-sex* a reçu l'appui du ministre néerlandais de la Politique d'émancipation Ronald Plasterk. Dans sa note « *Meer kansen voor vrouwen. Emancipatiebeleid 2008-2011* », il l'expose expressément comme suit :

« Alors que, par le passé, le processus d'émancipation des jeunes était étroitement lié au combat pour la liberté et le libre arbitre, la liberté est désormais, pour de nombreux jeunes, à ce point grande que l'émancipation s'accompagne également des risques liés à une liberté effrénée. Ce constat vaut tout particulièrement dans le domaine de la sexualité. Les jeunes sont relativement vulnérables et ne sont pas toujours en mesure de fixer correctement leurs propres limites et de respecter celles des autres. »⁶²

Cet appui n'a pas été du goût de tout le monde : les *slow-sexers* et leurs sympathisants estiment en effet que les pouvoirs publics ne doivent pas s'immiscer dans l'offensive civilisatrice de l'érotisme. De même, les sorties publiques du ministre néerlandais de la Jeunesse et de la Famille André Rouvoet (membre du parti politique ChristenUnie) à propos de plusieurs documentaires télévisés consacrés au comportement sexuel actuel des jeunes Néerlandais n'ont pas été appréciées. Nonobstant l'existence d'un problème lié à la pornographisation de la société, les pouvoirs publics doivent se tenir en retrait.

La pornographisation concerne non seulement les comportements sexuels (actifs et passifs), mais elle est également devenue le dernier terme à la mode pour désigner l'hypersexualisation de la société. Sur la jaquette d'un ouvrage récemment publié à ce propos et intitulé *Pornification : sex and sexuality in media and culture*⁶³ de Susanna Paasonen (2007), figurait un torse nu sexy d'un homme, photographié depuis le début de la tête jusqu'au début du pénis). La représentation sexuée des choses est omniprésente et concerne aussi ponctuellement les hommes. Les mutations des habitudes sexuelles ont fait couler beaucoup d'encre ; les conférences traitant de ce sujet sont également légion, tout comme les numéros thématiques de diverses revues. La discussion à propos de la sexualité (réalité, image et représentation) semble à nouveau faire rage.

La période d'apparition et l'ampleur du phénomène de la sexualisation font à l'heure actuelle encore débat. La discussion à propos du *slow-sex* semble indiquer à certains moments qu'il s'agirait d'une problématique récente ; dans d'autres écrits, l'auteur atteste d'une longue histoire d'exploitation du corps féminin. Nous nous souvenons de « The People versus Larry Flint », de la création et du succès de *Playboy* et des débats féministes sur la pornographie. Ariel Levy donne, dans son ouvrage faisant autorité – *Female chauvinist pigs : women and the rise of raunch culture* (2005) - un bon aperçu des anciennes et des nouvelles discussions.

En quoi ce phénomène est-il neuf ? Son ampleur est neuve. La pornographie est partout – jusque sur les gsm des jeunes adolescents ; elle est aisément accessible et circule rapidement via Internet. La culture des jeunes, dans laquelle le sexe et les drogues peuvent être largement consommés, de manière visuelle et *in vivo*, n'est pas contestée ni rejetée par les adultes. Au contraire. De nombreux adultes en ont fait leur lucratif gagne-pain et ne sont en outre pas enclins à fixer de nombreux interdits. Les jeunes filles et les femmes participent pleinement à la mentalité McSex,⁶⁴ que ce soit par le biais de leurs propres pratiques sexuelles, mais aussi en proposant *en direct* ou via Internet des prestations sexuelles contre rémunérations (parfois réduites), en participant volontairement à la production de films pornographiques, en réalisant l'ensemble des images et des textes crypto-pornographiques quotidiens et en gérant de lucratives activités, en se faisant transformer et « remettre à jour » le visage et le corps. L'ancienne rengaine de la victimisation ne tient dans ce cas plus debout. Une partie des femmes concernées sont toujours soumises à la contrainte, aux mauvais traitements et à la traite des femmes. Le droit pénal se charge de ces situations ; la problématique est cependant devenue nettement plus large.

Un autre phénomène neuf est le fait que la liberté ambiante ne facilite pas la discussion, mais la complique. La liberté, l'ouverture, l'absence de censure et de tabous sont devenues la norme. Pourquoi dès lors faudrait-il s'offusquer des pratiques sexuelles et de leur visualisation ? Il existent des réponses. Parce que la surconsommation sexuelle induit toutes sortes de dysfonctionnements. Ou parce qu'elle ne représente pas les aspirations véritables des êtres humains, mais traduit des velléités commerciales. Ou parce que les hormones sont de mauvaises conseillères lorsqu'il s'agit d'établir des plans de vie. Ou parce que, dans le domaine sexuel – comme dans la plupart des domaines – l'autorestriction est l'accompagnateur créatif de la liberté. Ou parce que (en dépit la participation des jeunes filles et des femmes), la sexualisation croissante des femmes est négative pour toutes les femmes et toutes les jeunes filles. Ou parce qu'en raison de l'omniprésence de la sexualité, un « non » résolu et convaincu ne peut plus être entendu – voire n'est plus permis. La pornographisation *se contrefout* de l'image de la femme. La pornographisation *se contrefout* du sexe. Cette problématique est plus profonde que la diffusion d'images attirantes dans les publicités et la présence de belles filles sur le capot d'une voiture. Nous sommes en grande partie ignorants des extrapolations ultérieures. Les études empiriques de qualité faisant défaut, nous n'appréhendons que très partiellement la réalité et ne disposons d'aucune perspective d'avenir.

Kristien Hemmerechts, auteure et chargée de cours en Littérature anglaise à la Hogeschool-Universiteit Brussel, analyse, dans son pamphlet contre la violence sexuelle, intitulé *De man, zijn penis en het mes* (2008), l'image de la femme et l'image du sexe dans les œuvres littéraires. Cet ouvrage va cependant plus loin : il se penche sur le comportement envahissant, mais dénué d'empathie, des hommes. Il ne s'agit pas de pruderie ou de censure. La littérature nous donne – au contraire de la réalité – un coup de projecteur sur les motifs, les idées et les sentiments des êtres humains. Ce regard est révélateur pour qui sait examiner la littérature sous cet angle. Hemmerechts analyse par exemple la mentalité relative au sexe et aux femmes dans l'œuvre de Jack Kerouac. Elle bute sur la cruauté à l'égard des femmes (consentantes) et sur le pansexualisme. La cruauté chez Kerouac ne relève pas des mauvais traitements, mais « seulement » de la froide objectivation et de la focalisation sur ses propres appétits. Hemmerechts ne part pas en croisade, n'appelle pas à des manifestations ni ne crie à la censure. Elle exprime son étonnement à propos de la popularité de la rudesse du sexe, à propos de la déferlante pornographique, à propos de la participation des jeunes femmes à la rancidité, à propos de la violence, du fatalisme et de l'incrédulité face aux chiffres de la violence (sexuelle) à l'égard des femmes, à propos des drames dans l'industrie de la beauté. Elle dit rêver

d'un monde dans lequel les hommes « organiseraient des pétitions et des manifestations contre les violences sexuelles, voire dénonceraient les abus et le sexisme ». ⁶⁵

De nombreux internautes ayant réagi sur des forums à la suite de la publication du pamphlet de Hemmereichs vilipendaient sa prétendue volonté de censure et d'interdit, alors qu'elle s'était contentée de décrire une situation qu'elle estimait fâcheuse et qu'elle avait formulé le souhait que les hommes se sentent également concernés.

Cette problématique a fait l'objet d'un rapport spécial rédigé par la Task Force de l'American Psychological Association (APA) et intitulé « Sexualization of girls » (2007).

La « sexualisation » diffère de la pratique de la sexualité ou de son appréciation. L'APA précise les cas dans lesquels nous pouvons parler de sexualisation :

- lorsque la valeur d'une personne découle uniquement de son *sex-appeal* et de son comportement sexuel, à l'exclusion d'autres caractéristiques ;
- lorsqu'une personne est tenue à une norme qui assimile l'attrait corporel au sens strict au fait d'être sexy ;
- lorsqu'une personne est réduite à un objet sexuel, c'est-à-dire à une chose destinée à l'usage sexuel d'autres personnes, plutôt que de considérer cette personne comme un individu doté de la capacité d'agir et de décider en toute autonomie ;
- lorsque la sexualité est imposée à un individu de manière inappropriée.

Les quatre caractéristiques de la sexualisation ne doivent pas être simultanées. Chacune de ces caractéristiques est en soi un indicateur de la sexualisation. La sexualisation des femmes n'est pas un phénomène récent. L'APA a déjà publié des ouvrages à ce propos pour attirer l'attention sur l'extension de la sexualisation aux jeunes filles et aux jeunes adolescentes.

Un exemple visant à réagir face à cette situation est le projet « Aime sans violence » mis en œuvre par la Direction de l'égalité des Chances du Ministère de la Communauté française, en collaboration avec d'autres intervenants tant publics que scientifiques et commerciaux, ainsi qu'avec les jeunes eux-mêmes. Le message véhiculé par ce projet n'est pas axé sur l'interdiction ou la sanction, mais il exhorte les jeunes à ne pas faire ce qu'ils n'ont pas envie de faire. L'objectif est de leur apprendre à évaluer les relations et à mettre un terme à des situations qu'ils réprouvent. Ce projet accorde également de l'attention au sexisme ordinaire, mais ça n'est qu'une partie d'un tout. Le projet n'est pas spécifiquement axé sur les jeunes filles ou sur les abus commis sur les jeunes filles, mais accorde beaucoup d'attention aux différences entre jeunes filles et jeunes hommes, à l'égalité et aux risques particuliers pour les jeunes filles. ⁶⁶

Les conséquences pour chacun des deux sexes, dans tout ce processus de sexualisation (tel que décrit par l'APA et par les auteurs traitant de la pornographisation), devront faire l'objet d'une recherche et d'un débat scientifiques et être ensuite intégrés dans des projets tels que « Aime sans violence ».

Le sujet de la pornographisation nous tient à cœur, car, d'une part, il enferme des hommes et des femmes dans des stéréotypes sexuels et, d'autre part, il favorise l'apparition de l'inégalité. Il nous tient également à cœur car la liberté sexuelle est un précieux acquis. Protester à grands cris contre la sexualisation est aussi grave que de fermer les yeux sur les excès commis.

Conclusions

1) De nos jours, le terme « sexisme » est - à tort - souvent utilisé comme alternative à l'expression « discrimination fondée sur le sexe ». Le sexisme est une notion nettement plus large que la discrimination fondée sur le sexe et toutes les formes de sexisme ne peuvent pas être légalement combattues.

.....

2) Il est capital de ne pas négliger l'acceptation large de cette notion (le sexisme en tant que composante de convictions) dans des définitions plus pragmatiques du sexisme. Nous ne devons pas imaginer de techniques pour éradiquer les systèmes de croyance sexistes. Nous devons poursuivre la discussion.

.....

3) Le terme « discrimination » est de plus en plus fréquemment employé. Sous l'influence des nouvelles lois antidiscrimination, l'attention accordée à la discrimination, et notamment à la discrimination fondée sur le sexe, s'est renforcée. Le danger existe que l'attention accordée aux convictions et aux agissements qui situent un sexe plus haut que l'autre et qui ne peuvent pas être légalement combattus, se relâche. En ce qui concerne le sexe, il convient en outre d'examiner si la judiciarisation de la société favorise l'égalité ou si, au contraire, elle la dessert, en raison du refoulement d'avis et de sentiments vers la sphère de l'inadmissible plutôt que vers le terrain du débat social.

.....

4) La vigilance dans la lutte contre la hiérarchisation entre les motifs de discrimination est nécessaire. La sous-estimation systématique du sexisme par rapport à d'autres discriminations serait une forme grave de sexisme.

.....

5) Dans la mesure où le « sexisme » est un ensemble de convictions relatives aux rapports entre les sexes, à la constructibilité sociétale (éventuelle) de la masculinité et de la féminité, et à leur évaluation sociale différenciée, il relève du principe de la liberté d'expression.

.....

6) Dans la mesure où le « sexisme » est une caractéristique d'agissements, les notions d'*accès* et d'*attribution* occupent une place centrale. Dans la construction des femmes et des hommes et dans leur traitement, les principes d'égalité d'accès à toutes les institutions, à tous les équipements et à toutes les opportunités, ainsi que les principes d'octroi, non fondé sur le genre, de caractéristiques, d'opportunités et de positions sont essentiels dans la lutte contre le sexisme.

.....

7) Cette étude démontre clairement que nous ne pouvons pas faire l'économie de la notion de sexisme pour conférer à la « discrimination fondée sur le sexe » la place qui lui revient dans l'ensemble de la négativité, des frictions, des désagréments, des négligences et des inégalités plus ou moins criantes qui surviennent par rapport au sexe.

Notes

- ¹ Van Hellemont, Corine et Hilde Van den Bulck (2009). *L'image des femmes et des hommes dans la publicité en Belgique*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.
- ² Ouvrages indispensables (notamment) : *Égalité entre travailleurs féminins et masculins : droit communautaire européen/droit belge fédéral : documentation de base* sur le site Web de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (www.iefh.belgium.be), et *Manuel droit de l'égalité h/f d'Amazonie/Région de Bruxelles-Capitale*, avec explication, sur le site Web d'Amazonie (www.amazonie.be).
- ³ Camille Paglia fit cette déclaration lors d'une interview à la radio : Wattenberg, Ben (4 novembre 1994), « Has feminism gone too far ? Guest : Camille Paglia & Christina Hoff Sommers » ; voir : <http://www.menweb.org/paglsomm.htm>.
- ⁴ Farrell, Warren (1993). *The myth of male power*, New York : Berkeley Books, p. 48.
- ⁵ Voir : *De Standaard* (7 mars 2008).
- ⁶ Proposition de loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le sexisme, déposée par Madame Isabelle Durant et Monsieur Josy Dubié, 22 septembre 2006 (Senat 3-1840/1). La fin de la législature 2003-2007 a rendu cette proposition caduque. Elle a été redéposée conjointement par Groen ! et Ecolo en octobre 2008. Voir au chapitre 3.3 pour plus d'informations sur cette proposition.
- ⁷ Par « intersectionnalité », l'on entend : une méthode qui vise à considérer les individus non en fonction d'une caractéristique unique (sexe, origine ethnique, état civil, classe sociale, religion) mais bien en le considérant comme situé à l'intersection d'un grand nombre de caractéristiques ou clivages distincts. Par exemple, une personne est et femme, et blanche, et faiblement scolarisée, et athée. La localisation sociétale de cette femme est le résultat des interactions existant entre ces diverses caractéristiques.
- ⁸ Cowman, Krista et Ann Kaloski ; voir : www.york.ac.uk/admin/presspr/pressreleases/spice.htm. Étude présentée lors de la conférence « Consumption : fantasy and success », 21-22 novembre 1998, Liverpool : John Moores University.
- ⁹ Source : Communication verbale avec Maureen McNeil, 26 août 2008.
- ¹⁰ Voir également : Michielsens, Magda (2009). « Alle soorten vrouwen. Analyse van de reëel bestaande diversiteit », dans : Marysa Demoor et al. (éd.), *Verlagen van het Centrum voor Genderstudies UGent 18*, Gent : Academia Press, pp. 11-21.
- ¹¹ *La Commissie Gelijke Behandeling* (CGB - Commission de l'Égalité de Traitement, ou CET) a été instituée aux Pays-bas en 1994. Il s'agit d'un organe collégial national chargé de veiller au respect de ses propres décisions ainsi que d'émettre des avis et d'informer au sujet de l'égalité de traitement. Toute personne estimant faire l'objet d'un traitement inégalitaire peut déposer une demande de jugement auprès de la CET, qui statue ensuite sur la conformité ou non au regard de la législation en matière d'égalité de traitement. Voir : www.cgb.nl.
Pour une explication relative au fonctionnement de la loi néerlandaise sur l'égalité de traitement (*Wet Gelijke Behandeling*), voir : Vrieling, Jogchum (2003). *Gelijke behandeling in Nederland. Een bespreking van de Nederlandse Algemene Wet Gelijke Behandeling*, dans : Jan Velaers et Jogchum Vrieling (éd.), *Vrijheid en gelijkheid*, Antwerpen : Maklu, pp. 757-782. Jolande Withuis a pris position contre la CET dans son livre *De vrouw als mens* (2006), ainsi que dans de nombreuses interventions dans les médias consécutives à des avis concrets émanant de la CET.
- ¹² Voir également à ce sujet : Gubin, Eliane, en coll. avec Catherine Jacques (2007). *Éliane Vogel-Polsky : une femme de conviction*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, pp. 89-95.
- ¹³ Matzner, Andrew (2004). « Sexism », *glbtq : an encyclopedia of gay, lesbian, bisexual, transgender & queer culture* ; voir : www.glbtq.com/social-sciences/sexism.html.
- ¹⁴ Stanley, Liz et Sue Wise (1983). *Breaking out : feminist consciousness and feminist research*, New York : Routledge, pp. 48-49.
- ¹⁵ www.sos-sexisme.org/SOSSexismeFR.htm
- ¹⁶ www.menstuff.org/frameindex.html

- ¹⁷ Pour un récapitulatif de cette évolution, voir : Celis, Karen et Petra Meier (2006). *De macht van het geslacht. Gender, politiek en beleid in België*, Louvain : Acco, pp. 123-137.
- ¹⁸ Voir l'émoi causé par la publicité pour la Kasteelbier en novembre 2007.
- ¹⁹ Irigaray, Luce (1979). *Ce sexe qui n'en est pas un*, Paris : Minuit.
- ²⁰ <http://finallyfeminism101.wordpress.com/2007/10/19/feminism-friday-the-origins-of-the-word-sexism/>
- ²¹ Vanauken, Sheldon (1969). *Freedom for movement girls – now*, Nashville, Tenn. : Southern Student Organizing Committee.
- ²² Concernant Pauline Leet, le *Online Ethymology Dictionary* renferme l'article suivant : « 1965, on model of racist, coined by Pauline M. Leet, director of special programs at Franklin & Marshall College, Lancaster, Pennsylvania, U.S., in a speech which was circulated in mimeograph among feminists. Popularized by use in print in Caroline Bird's introduction to 'Born Female' (1968). »
Voir : <http://www.etymonline.com/index.php?l=s&p=15>
- ²³ Selon le « mouvement des jeunes femmes » (*meidenbeweging*) néerlandais des années 1980. Elles ne voulaient pas qu'on les désigne sous le vocable meisjes à cause du diminutif typiquement féminin du terme. Les années 1990 furent l'époque des « grrrrls », qui correspondait à une rupture avec le féminisme traditionnel et à une ouverture au nouveau cybermonde.
- ²⁴ Nous présentons dans ce rapport une liste des aphorismes et théories sexistes de philosophes. Voir à ce sujet : Michielsens, Magda (2006). *Feministische theorieën. Auteurs en tendensen*. Anvers : Universiteit Antwerpen.
- ²⁵ Meulenbelt, Anja (1991). *De ziekte bestrijden, niet de patiënt. Over seksisme, racisme en klassisme*, Amsterdam : Sara.
- ²⁶ Réaction de Jozef De Witte envers la campagne « Sale hétéro » ; voir : *Het Laatste Nieuws* (19 mai 2006). Le professeur Matthias Storme se déclare en total désaccord avec ce point de vue. Voir par exemple : <http://vlaamseconservatieven.blogspot.com/2006/05/vuile-wijven-vuile-democraten-vuile.html> ; et Storme, Matthias (2005). « De fundamenteelste vrijheid : de vrijheid om te discrimineren », *Vivat Academia* (126), pp. 3-27.
- ²⁷ En cela, ils ne se réfèrent pas uniquement au manifeste féministe sexiste S.C.U.M. *Manifesto (Society for Cutting Up Men)* de Valerie Solanas de 1968.
- ²⁸ Voir plus particulièrement la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes (*M.B.* du 30 mai 2007).
- ²⁹ Proposition de loi tendant à réprimer certains actes inspirés par le sexisme, déposée par Meyrem Almaci et Muriel Gerkens, 24 octobre 2008 (Chambre des Représentants de Belgique, n° 52K1516). Le point 1.5 de l'ancienne proposition (Éléments conceptuels devant être soulignés) a été expurgé de cette deuxième version de la proposition.
- ³⁰ Le réseau Athena (Advanced Thematic Network in Activities in Women's Studies in Europe) a consacré une série à l'acceptation et à l'utilisation de la notion de *gender* dans différentes langues européennes. Voir : Braidotti, Rosi et Esther Vonk (2000 et suivant). *The making of European women's studies*, Utrecht : Université d'Utrecht.
- ³¹ Celis et Meier, *De macht van het geslacht*.
- ³² Ces notions occupent une place centrale dans le discours anglo-saxon sur l'égalité des chances, les capacités et les chances face à l'enseignement. Voir par exemple : Senn, Amartya (2004). *Inequality reexamined*, Cambridge : Harvard University Press ; Nussbaum, Martha C. (2000). *Women and human development. The capabilities approach*, Cambridge : Cambridge University Press.
- ³³ Eichler, Margrit (1988). *Nonsexist research methods. A practical guide*, Londres : Allen & Unwin.
- ³⁴ Les gens posent dès lors tout naturellement leurs propres choix. Le n° 6 de *Filosofie Magazine* de 2008 proposait un entretien croisé entre l'écrivaine néerlandaise Connie Palmen et la professeure Christien Brinkgreve, consacré à leur amitié. Il s'agissait d'un numéro thématique sur l'amitié. Palmen affirmait qu'elle ne pourrait pas se lier d'amitié avec « une stupide secrétaire qui ne lit jamais ». Cette phrase est le fil conducteur de la recherche de la signification du terme « amitié » dans tout l'article. Palmen ne dit pas que toutes les secrétaires sont stupides, ni que les secrétaires ne lisent jamais. Elle affirme que l'intelligence, le métier et le goût de la lecture sont pour elle des facteurs essentiels dans le choix (discrimination) de ses amies potentielles.

- Dans le courrier des lecteurs du n° 9 de *Filosofie Magazine* de 2008, un lecteur s'offusquait que Connie Palmen ne puisse jamais choisir pour amie une secrétaire stupide qui ne lit pas. Il s'avère cependant que l'auteure de cette lettre a compris cet article comme si Palmen avait affirmé que toutes les secrétaires étaient stupides et qu'elles ne lisaient jamais. Discrimination ! Discrimination multiple même : Palmen trouve non seulement que toutes les secrétaires sont stupides, mais elle admet en outre qu'elle choisit ses amies. L'auteure de cette lettre voit des généralisations vexantes là où il n'y en a pas et est également d'avis qu'il y a un choix politiquement correct et incorrect de ses amies.
- ³⁵ Loi visant au contrôle de l'application des résolutions de la conférence mondiale sur les femmes réunie à Pékin en septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques fédérales (M.B. du 13 février 2007).
- ³⁶ Voir par exemple : Michielsens, Magda (2008). « Genre et gender mainstreaming », dans : Saskia Ravesloot et Nathalie Wuiame (éd.), *Actes du cycle de séminaires Le gender mainstreaming : un nouveau défi pour le gouvernement fédéral et ses administrations*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, pp. 20-30.
- ³⁷ Farrell, *The myth of male power*, pp. 27-28.
- ³⁸ Voir plus particulièrement la loi du 10 mai 2007 de lutte contre certaines formes de discrimination (M.B. du 30 mai 2007).
- ³⁹ Vincke, John et Alexis Dewaele (2008). *Situation des lesbiens dans le monde du travail*, Gand/Bruxelles : Université de Gand & Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.
- ⁴⁰ Idem, p. 10.
- ⁴¹ Voir par exemple : www.wendymcelroy.com, ou www.ifeminists.net.
- ⁴² Cela nous rappelle également qu'une discipline académique, synthétisant et encourageant la recherche dans ce domaine, n'est pas un luxe superflu, même à l'avenir.
- ⁴³ La princesse Máxima avait prononcé un discours le 24 septembre 2007, lors de la présentation du rapport du Conseil scientifique de la Politique scientifique, intitulé « Identificatie met Nederland ». La princesse y avait souligné la grande « diversité » de Néerlandais, de telle sorte que « le » Néerlandais ne pouvait pas être enfermé dans un cliché. Même si son texte aurait pu avoir été rédigé par n'importe quel sociologue moderne, son allocution avait suscité l'indignation : de nombreux Néerlandais se sentent en effet Néerlandais et ne souhaitent pas que cette affirmation soit contestée.
- ⁴⁴ Pour toute la brochure de Corine Van Hellefont relative aux stéréotypes dans les médias, voir : www.ada-online.org/nlada/article.php3?id_article=320.
- ⁴⁵ www.menstuff.org
- ⁴⁶ www.chiennesdegarde.com
- ⁴⁷ Alonso, Isabelle (2001). *Pourquoi je suis Chienne de garde*, Paris : Robert Laffont, p. 94.
- ⁴⁸ Chiennes de garde et La Meute (www.lameute.fr) ont (à nouveau) collaboré et uni leurs efforts sous l'appellation La Meute des Chiennes de garde.
- ⁴⁹ Ratzinger, Joseph et Angelo Amato (2004). *Lettre aux Évêques de l'Église catholique sur la collaboration de l'homme et de la femme dans l'Église et dans le monde*, Rome : Presse du Vatican.
- ⁵⁰ Voir par exemple la discussion de la lettre aux évêques par Hilde Van Putten, le pasteur général du KAV (Kristelijke Arbeidersvrouwen Beweging), « Het Vaticaan is wereldvreemd », dans : *De Standaard* (5 août 2008).
- ⁵¹ Pour obtenir un état des lieux actualisé du féminisme dans le monde arabe, voir : Bendadi, Samira (2008). *Dolle Amina's. Feminisme in de Arabische wereld*, Amsterdam : Meulenhof.
- ⁵² Wouters, Lisa (2007). *Eén vrouwenbeweging ? Gelijkheid en verschil ter discussie vanuit multicultureel perspectief*, Anvers : Université d'Anvers (travail de fin d'étude Etudes de femmes, non publié).
- ⁵³ www.sophia.be
- ⁵⁴ Source : Entretien avec Kitty Roggeman pour les besoins de cette étude ; peut également être retrouvé dans les publications et les prises de position du VOK à cet égard. Voir : www.vrouwendag.be.
- ⁵⁵ Bossuyt, Marc (2006). *Eindverslag Commissie « ter invulling van de cursus maatschappelijke oriëntatie »*, Bruxelles : Gouvernement flamand, pp. 21-22.
- ⁵⁶ Cook, Rebecca J. (1987). « Etnische culturen en vrouwendiscriminatie », *Nemesis* 3(2), pp. 49-55.
- ⁵⁷ www.viefeminine.be

- ⁵⁸ Il convient d'inscrire dans cette problématique la proposition de Brigitte Grouwels, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Politique de l'égalité des chances, visant à pénaliser la violence verbale en rue. Elle a soumis cette proposition le 29 novembre 2008 lors du forum « Bruxelles, ville-région sûre, même pour les femmes ».
- ⁵⁹ Mortier, Freddy et Marie-Françoise Rigaux (2005-2006). Le financement par l'Etat fédéral des ministres des cultes et des délégués du Conseil central laïque. Rapport de la Commission des sages. www.just.fgov.be/fr_htm/information/htm_justice_a_z/cultes_doc/rapport_fr.pdf
- ⁶⁰ Nous conservons à l'esprit la définition suivante de la « pornographie » : la pornographie recouvre les écrits, les images, les films ou tout autre support décrivant ou montrant des comportements explicitement sexuels, en vue de fournir à l'utilisateur une jouissance sexuelle. L'établissement d'une vraie définition du « porno » a déjà fait couler beaucoup d'encre par le passé ; quelle distinction opérer entre le *soft porn* et le *hard porn*, quelle différence y a-t-il entre le porno et l'art érotique, etc. Nous ne nous y attarderons pas.
- ⁶¹ *Trouw* (5 avril 2008).
- ⁶² *Meer kansen voor vrouwen. Emancipatiebeleid 2008-2011*, p. 10.
Voir : www.minocw.nl/documenten/emancipatienota_def_versie.pdf.
- ⁶³ En anglais, on utilise les termes « *pornification* » et « *pornofication* ».
- ⁶⁴ *McSex* est le titre du livre de Myrthe Hilken traitant de ce sujet (2008).
- ⁶⁵ Hemmerchts, Kristien (2008). *De man, zijn penis en het mes*, Amsterdam/Anvers : Querido, p. 44.
- ⁶⁶ www.aimesansviolence.be

Bibliographie

Alonso, Isabelle (2001). *Pourquoi je suis Chienne de garde*, Paris : Robert Laffont.

American Psychological Association, Task Force on the Sexualization of Girls (2007). *Report of the APA Task Force on the sexualization of girls*, Washington, DC : American Psychological Association. www.apa.org/pi/wpo/sexualization.html

Bayart, Christian, Stefan Sottiaux et Sebastien Van Drooghenbroeck (2008). *Les nouvelles lois luttant contre la discrimination*, Bruges : Die Keure.

Bard, Christine (1999). *Un siècle d'antiféminisme*, Paris : Fayard.

Barré, Virginie et al. (1999). *Dites-le avec des femmes. Le sexisme ordinaire dans les médias*, Paris : CFD.

Bell, Linda A. et David Blumenfeld (1995). *Overcoming racism and sexism*, Londres : Rowman & Littlefield Publishers.

Benhabib, Seyla (2002). *The claims of culture. Equality and diversity in the global era*, Princeton : Princeton University Press.

Bendadi, Samira (2008). *Dolle Amina's. Feminisme in de Arabische wereld*, Amsterdam : Meulenhof.

Bossuyt, Marc (2006). Eindverslag Commissie « ter invulling van de cursus maatschappelijke oriëntatie », Bruxelles : Gouvernement flamand.

Braidotti, Rosi (1996). « Reizende theorieën in een multicultureel perspectief », dans : Gloria Wekker et Rosi Braidotti, *Praten in het donker. Multiculturalisme en anti-racisme in feministisch perspectief*, Kampen : Agora.

Brems, Eva (2005). « Mensenrechten in conflict : gaat de bevordering van vrouwenrechten ten koste van multiculturele rechten en vice versa ? », dans : Gily Coene et Chia Longman (éd.), *Eigen emancipatie eerst ? Over de rechten en representatie van vrouwen in een multiculturele samenleving*, Gand : Academia Press, pp. 151-159.

Brems, Eva (2006). « Vrouwenrechten als mensenrechten », *Uitgelezen* (2), pp. 12-15.

Brems, Eva, Kristin Henrard et Roel De Lange (2008). *Botsing van grondrechten*, Den Haag : Boom Juridische Uitgevers.

Bruggeman, Katrien et Ann Lobijn (2001). *Handleiding bij de Machtswijzer*, Bruxelles : NVR.

Butler, Judith (2004). *Le pouvoir des mots. Politique du performatif*, Paris : Editions Amsterdam.

Celis, Karen et Petra Meier (2006). *De macht van het geslacht. Gender, politiek en beleid in België*, Louvain : Acco

Ceuppens, Bambi (2005). « 'De mijne is van de Filipijne' : Racisme en seksisme in het hoofddoekendebat », *Sampol (Samenleving en politiek)* 12(3), pp. 48-54.

Cliteur, P.B. et R.C.T. van Wissen (s.d.). De menselijke waardigheid als grondslag voor mensenrechten. www.liberales.be/bestanden/cliteurwaardig.pdf

Cliteur, Paul (2002). *Moderne Papoea's. Dilemma's van een multiculturele samenleving*, Amsterdam/Anvers : Uitgeverij de Arbeiderspers.

Cliteur, Paul (2004). *Tegen de decadentie. De democratische rechtsstaat in verval*, Amsterdam : De Arbeiderspers.

Coene, Gily et Chia Longman (éd.) (2005). *Eigen emancipatie eerst ? Over de rechten en representatie van vrouwen in een multiculturele samenleving*, Gand : Academia Press.

Cook, Rebecca J. (1987). « Etnische culturen en vrouwendiscriminatie », *Nemesis* 3(2), pp. 49-55.

Davi, Klaus (2007). *Fallocrazia*, Milan : Rizzoli.

de Beauvoir, Simone (1949). *Le deuxième sexe*, Paris : Gallimard.

Djavann, Chahdortt (2003). *Bas les voiles !*, Paris : Gallimard.

Dworkin, Andrea (1982). *Pornography : men possessing women*, Londres : The Women's Press.

Eichler, Margit (1988). *Nonsexist research methods. A practical guide*, Londres : Allen & Unwin.

European Parlement (29/5/2008). Report on how marketing and advertising affect equality between women en men (2008/2038(INI)). Committee on Women's Rights and Gender Equality.

Essed, Philomena (1984). *Alledaags racisme*, Amsterdam : Sara.

Essed, Philomena (s.d.). Towards a methodology to identify converging forms of everyday discrimination. www.un.org/womenwatch/daw/csw/essed45.htm

Farrell, Warren (1993). *The myth of male power*, New York : Berkeley Books.

Friedan, Betty (1963). *The feminine mystique*, New York : W.W. Norton.

Gubin, Eliane, avec la collaboration de Catherine Jacques (2007). *Eliane Vogel-Polsky : une femme de conviction*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Hemmerechts, Kristien (2008). *De man, zijn penis en het mes*, Amsterdam/Anvers : Querido.

Hilkens, Myrthe (2008). *McSex. De pornoficatie van onze samenleving*, Amsterdam : LJ Veen.

Hirata, Helena et al. (2000). *Dictionnaire critique du féminisme*, Paris : PUF.

Hirsi Ali, Ayaan (2002). *De zoontjesfabriek. Over vrouwen, islam en integratie*, Amsterdam : Augustus.

Hoefnagels, Harry (1980). « De problematiek van het gelijkheidsstreven », *Tijdschrift voor sociologie* 1(1), pp. 21-32.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2007). *Les hommes et l'égalité*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (2008). *L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique. Rapport 2008*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Irigaray, Luce (1977). *Ce sexe qui n'est pas un*, Paris : Minuit.

Jacquemain, Marc et al. (2008). *La télévision, le sexisme, les jeunes : une relation complexe*, Bruxelles : Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Communauté française.

Kristeva, Julia (2007). *Seule une femme*, La Tour-d'Aigues : Éditions de l'Aube.

Landrine, Hope et Elizabeth A. Klonoff (1997). *Discrimination against women : prevalence, consequences, remedies*, London : Sage.

Lehrer, Adrienne (1988). « A note on the semantics of -ist and -ism », *American speech* 63(2), pp. 181-185.

Levy, Ariel (2005). *Female chauvinist pigs : women and the rise of raunch culture*, New York : Free Press.

Lootvoet, Valérie, Hafida Bachir et Christine Weckx (2005). *Le voile islamique : une question de choix ?*, Bruxelles : Vie Féminine.

Louis, Marie-Victore (2005). « Dis-moi, 'le genre', ça veut dire quoi ? », *Sisyph*. <http://sisyphe.org/spip.php?article1810>

MacKinnon, Catharine (1993). *Only Words*, Cambridge : Harvard University Press.

McElroy, Wendy (1996). *Sexual correctness. The gender-feminist attack on women*, Jefferson : McFarland & Company.

Meijer, Maaïke (1996). *In tekst gevat. Inleiding tot een kritiek van representatie*, Amsterdam : Amsterdam University Press.

Meulenbelt, Anja (1991). *De ziekte bestrijden, niet de patiënt. Over seksisme, racisme en klassisme*, Amsterdam : Sara.

Michielsens, Magda (1995). *D'image en image. Les femmes dans les médias et la publicité*. Bruxelles : Ministère de l'Emploi et du Travail.

Michielsens, Magda (2005). *175 ans de femmes. Egalité et inégalités en Belgique 1830-2005*, Bruxelles : Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes.

- Michielsens, Magda (2008). *Zien Werken v/m. Beeldvorming van arbeid in informatieve programma's op televisie*, Bruxelles : RoSa.
- Michielsens, Magda (2008). « Genre et gender mainstreaming », dans : Saskia Ravesloot et Nathalie Wuiame (éd.), *Actes du cycle de séminaires Le gender mainstreaming : un nouveau défi pour le gouvernement fédéral et ses administrations*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, pp. 20-30.
- Michielsens, Magda (2008). « Een vrouw », dans : Joke Hermes (éd.), *Simone de Beauvoir. Alles welbeschouwd*, Kampen : Klement/Pelckmans, pp. 111-128.
- Michielsens, Magda (2009). « Alle soorten vrouwen. Analyse van de reëel bestaande diversiteit », dans : Marysa Demoor, Liselotte Vandenbussche, Griet Vandermassen et Debora Van Durme (red.), *Verslagen van het Centrum voor Genderstudies UGent 18*, Gand : Academia Press, pp. 11-21.
- Moller Okin, Susan (1999). « Is multiculturalism bad for women ? », dans : Joshua Cohen et al. (éd.), *Is multiculturalism bad for women ? Susan Moller Okin – with respondents*, Princeton : Princeton University Press, pp. 7-24.
- Montreynaud, Florence (2001). *Bienvenue dans la meute ! Réponses aux objections adressées à ces féministes, femmes et hommes, solidaires de femmes victimes d'insultes sexistes publiques*, Paris : Éditions La Découverte.
- Mortier, Freddy et Marie-Françoise Rigaux (2006). Le financement par l'Etat fédéral des ministres des cultes et des délégués du Conseil Central Laïque.
Rapport de la Commission des Sages.
www.just.fgov.be/fr_htm/information/htm_justice_a_z/cultes_doc/rapport_fr.pdf
- Morrison, Toni (1992). *Race-ing justice, en-gendering power : essays on Anita Hill, Clarence Thomas, and the construction of social reality*, New York : Pantheon.
- Mulvey, Laura (1975). « Visual pleasure and narrative cinema », *Screen* 16(3), pp. 6-18.
- Nikken, Peter (2007). *Jongeren, media en seksualiteit. Hoe media-interesses en -gebruik samenhangen met fantasieën, opvattingen en gedrag*, Utrecht : Nederlands Jeugdinstituut.
- Nussbaum, Martha C. (1999). « A plea for difficulty », dans : Joshua Cohen et al. (éd.), *Is multiculturalism bad for women ? Susan Moller Okin – with respondents*, Princeton : Princeton University Press, pp. 105-114.
- Nussbaum, Martha C. (2000). *Women and human development. The capabilities approach*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Orwell, George (1949). *Nineteen eighty-four*, Londres : Secker and Warburg
- Paasonen, Susanna et al. (eds.) (2007). *Pornification : sex and sexuality in media culture*, Oxford : Berg.
- Paul, Pamela (2005). *Pornified. How pornography is transforming our lives, our relationships, and our families*, New York : Henry Holt and Company.

- Ratzinger, Joseph et Angelo Amato (2004). *Letter to the Bishops of the Catholic Church on the collaboration of men and women in the Church and in the world*, Rome : Vatican Press. www.vatican.va
- Ravitch, Diane (2003). *The language police : how pressure groups restrict what students learn*, New York : Knopf.
- Rea, Andrea (1997). *La société en miettes. Epreuves et enjeux de l'exclusion*, Bruxelles : Éditions Labor.
- Roggeman, Kitty (2008). « Wat staat er vandaag op Eva's lei ? », *Uitgelezen* 14(2), pp. 8-13.
- Rokeach, Milton (1960). *The open and closed mind. Investigations into the nature of belief systems and personality systems*, New York : Basic Books.
- Ryan, Kathryn et Jeanne Kanjorski (1998). « The enjoyment of sexist humor, rape attitudes, and relationship aggression in college students », *Sex roles : a journal of research* 38, pp. 743-756.
- Senn, Amartya (2004). *Inequality reexamined*, Cambridge : Harvard University Press.
- Solanas, Valerie (1968). *SCUM Manifesto*, New York : The Olympia Press.
- Sanctorum, Johan (éd.) (2008). *De islam in Europa : dialoog of clash ?*, Louvain : Van Halewyck.
- Sottiaux, Stefan (2008). « Het gelijkheidsbeginsel. Langs oude paden en nieuwe wegen », Universitair Centrum voor Discriminatie- en Diversiteitsrecht. Discours.
- Storme, Matthias (2005). « De fundamenteelste vrijheid : de vrijheid om te discrimineren », *Vivat Academia* (126), pp. 3-27.
- Stuurman, Siep (2004). *François Poulain de la Barre and the invention of modern equality*, Cambridge : Harvard University Press.
- Tiger, Lionel (1999). *The decline of males. The first look at an unexpected new world for men and women*, New York : St. Martine's Griffin.
- Tuink, Marike (2001). *Feministische strategieën in woord en beeld. Een semiotische analyse van de Spice Girls*, Nijmegen : Radboud Universiteit Nijmegen (mémoire non publié).
- van Balen, Barbara (2001). *Vrouwen in de wetenschappelijke arena. Sociale uitsluiting in de universiteit*, Amsterdam : Universiteit d'Amsterdam (thèse de doctorat).
- van den Brink, Gabriel (2004). *Schets van een beschavingsoffensief. Over normen, normaliteit en normalisatie in Nederland*, Amsterdam : Amsterdam University Press.
- van den Brink, Gabriel (2007). *Moderniteit als opgave. Een antwoord aan relativisme en conservatisme*, Amsterdam : SUN.
- Van Hellemont, Corine (2008). *Seksistische reclame. Dromen van een betere wereld voor M/V met talent*, Louvain : Acco.

Van Hellemont, Corine et Hilde Van Den Bulck (2009). *L'image des femmes et des hommes dans la publicité en Belgique*, Bruxelles : Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Van Parijs, Philippe (1995). *Real freedom for all*, Oxford : Clarendon Press.

Van Parijs, Philippe et Pascale Vielle (2001). « La prime de virilité », *Le Soir* (1 décembre 2001).

Vanauken, Sheldon (1969). *Freedom for movement girls – now*, Nashville, Tenn. : Southern Student Organizing Committee.

Vermeersch, Etienne (2004). Over de multiculturele samenleving.
www.liberales.be/essays/vermeersch

Vincke, John et Alexis Dewaele (2008). *Situation des lesbiqays dans le monde du travail*, Gand/Bruxelles : Université de Gand & Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Vrielink, Jogchum (2003). « Gelijke behandeling in Nederland. Een bespreking van de Nederlandse Algemene Wet Gelijke Behandeling », dans : Jan Velaers et Jogchum Vrielink (éd.), *Vrijheid en gelijkheid*, Anvers : Maklu, pp. 757-782.

Vrielink, Jogchum (2007). « Vrouwe Justitia is geen callgirl », *Samenleving en politiek. Tijdschrift voor democratisch socialisme* (10), pp. 34-38.

Wouters, Lisa (2007). Eén vrouwenbeweging ? Gelijkheid en verschil ter discussie vanuit multicultureel perspectief, Anvers : Université d'Anvers (travail de fin d'étude Etudes de femmes, non publié).

Willemsen, Harry (éd.) (1992). *Woordenboek Filosofie*, Assen/Maastricht : Van Gorcum.

Withuis, Jolande (2006). *De vrouw als mens*, Amsterdam : De Bezige Bij.

Zemmour, Eric (2006). *Le premier sexe*, Paris : Denoël.

Annexe. Liste des personnes interviewées

Interviews individuelles

- Eva Brems, Professeure Droits de l'Homme et Droit non-occidental, Université de Gand, présidente Amnesty International Vlaanderen
- Walter Buts, Mannenatlas (<http://www.mannenatlas.be>), co-organisateur de la conférence « Paroles d'hommes » (Bruxelles, 17 novembre 2008)
- Marina Calloni, Professeure Philosophie sociale et politique, Università degli Studi di Milano-Bicocca
- Annie Cornet, professeure, HEC-École de gestion, Université de Liège, responsable Unité de recherches EgiD (Études sur le genre et la diversité en gestion), présidente Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)
- Martha Franken, Administration flamande, Cellule Egalité des Chances Flandre
- Ada Garcia, Prof. em. Université Catholique de Louvain, directeur Cap-Sciences humaines asbl
- Kristien Hemmerechts, Professeure Littérature anglaise, Hogeschool-Universiteit Brussel, écrivaine (entre autres du pamphlet *De man, zijn penis en het mes*, 2008)
- Maureen McNeil, Professeure Etudes féministes et Etudes culturelles, Lancaster University
- Anne Morelli, Professeure Histoire, Université Libre de Bruxelles
- Hedwige Peemans-Poulet, Prof. em. Université Libre de Bruxelles
- Nadine Platteau, Présidente Commission Enseignement du Conseil des Femmes Francophones de Belgique
- Gratia Pungu, Fonctionnaire Région de Bruxelles-Capitale, autrefois chargée de l'égalité des femmes et des hommes, membre de la Commission Egalité-Diversité de la Ligue des Droits de l'Homme
- Kitty Roggeman, Ex-présidente Vrouwen Overleg Komitee
- Matthias Storme, Professeur Droit, Université Catholique de Louvain et Université d'Anvers, avocat
- Rik Torfs, Professeur Droit religieux, Université Catholique de Louvain
- Luc Van den Berge, Thérapeute, intervenant à la conférence « Paroles d'hommes » (Bruxelles, 17 novembre 2008)
- Myriam Van Vaerenbergh, Avocate, ex-présidente Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes
- Etienne Vermeersch, Prof. em. Philosophie, Université de Gand
- Jogchum Vrieling, Chercheur Centrum Interculturalisme, Migratie en Minderheden, Université Catholique de Louvain
- Gloria Wekker, Professeure Genre et Ethnicité, Université d'Utrecht
- Alison Woodward, Professeure Sciences politiques, Université Libre de Bruxelles

Interviews de groupe

- Sophia : Stéphanie Loriaux, co-présidente francophone ; Sarah Scheepers, co-présidente néerlandophone ; Catherine Wallemacq, coordinatrice francophone ; Lisa Wouters, coordinatrice néerlandophone
- Nederlandstalige Vrouwenraad, Conseil d'administration
- Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF)

